



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 6 décembre 2021

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Appel nominal..... | 5 |
| Élection d'un Secrétaire..... | 6 |
| Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 octobre 2021 | 6 |
| Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 6 septembre au 7 novembre 2021..... | 6 |
| 150. Installation d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Vincent SOULAGE..... | 7 |
| 151. Troisième adjointe au maire : élection..... | 10 |
| 152. Désignations d'élus dans divers organismes..... | 11 |
| 153. Commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris – Désignation du représentant de la collectivité..... | 12 |
| 154. Avances sur subventions de l'exercice 2022..... | 12 |
| 155. Avance sur la subvention de l'exercice 2022 accordée au CCAS | 13 |
| 156. Approbation de la mise en place de conventions de crédit de trésorerie 2022-2023 | 13 |
| 157. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 | 14 |
| 158. Admissions en non-valeur et créances éteintes – Exercice 2021 – Budget principal..... | 14 |
| 159. Dissolution de l'association Nanterre Musique – Reprise du boni de liquidation..... | 15 |
| 160. Contrat de développement Département-Ville de Nanterre 2021-2023 – Avenant n° 1..... | 15 |
| 161. Cession du bien communal situé 229-231 avenue Georges Clemenceau | 16 |
| 162. ZAC Seine-Arche et la ZAC des Papeteries – Équipements publics partagés – 1. Modification du programme des équipements publics de la ZAC Seine-Arche – 2. Modification du programme des équipements publics de la ZAC des Papeteries – 3. Modification de la convention de financement des équipements publics inter-ZAC | 20 |
| 163. ZAC Rouget de l'Isle – Acquisition par la Ville de voies et d'espaces publics auprès de Paris-La Défense ... | 21 |
| 164. Projet de renouvellement urbain du quartier Parc Sud – Déclassement des parcelles constituant l'îlot Guimier | 21 |
| 182. Construction d'un tiers lieu culturel et de locaux associatifs au pied des tours Aillaud – 1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – 2. Désignation des membres du jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération | 23 |
| 165. Réaménagement de prêts de l'ESH RATP Habitat – renouvellement de la garantie communale..... | 24 |
| 166. Groues lot 3 Hanriot – Acquisition de 7 logements par la coopérative Jardins des Groues – Garantie communale des emprunts | 25 |
| 167. Commerce – Dérégulation au repos dominical au titre de l'année 2022 | 25 |
| 168. Convention de transfert d'un compte épargne temps..... | 26 |
| 169. Mise à disposition de service de gestion administrative du personnel de la Ville de Nanterre auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest-La Défense – Convention avec l'établissement public territorial Paris Ouest-La Défense pour l'année 2022..... | 26 |
| 170. Déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris – Avenant n° 1 à la convention | 27 |
| 171. Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour 2021-2026..... | 28 |
| 172. Enlèvement et garde des véhicules épaves et en infraction avec le Code de la route pour les années 2023 à 2026 – Approbation du principe d'une délégation de service public..... | 33 |

| | |
|--|----|
| 173. Enlèvement et garde des véhicules en infraction avec le Code de la route – Avenant n° 2 de prolongation à la délégation de service public et mise en œuvre de la procédure | 33 |
| 174. Appel à projet du plan de relance « socle numérique des écoles élémentaires » – Convention de financement | 34 |
| 175. Budgets participatifs – Approbation de conventions avec des associations porteuses de projets et versement de crédits alloués..... | 35 |
| 176. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer | 35 |
| 177. Adhésion de la ville de Nanterre à l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes)..... | 36 |
| 178. Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep) – rapport d'activité 2020 | 36 |
| 179. Création d'un service commun pour le partage d'un pôle cybersécurité au sein de l'EPT Paris Ouest-La Défense. Approbation de la convention..... | 37 |
| 180. Droit d'usage de fibres optiques pour l'interconnexion des bâtiments communaux – Avenant à la convention entre la Ville et la société Irisé..... | 37 |
| 181. Plantation de 10 arbres dans le quartier du Petit Nanterre – Convention entre la Ville de Nanterre et l'association Environnement 92..... | 38 |
| 183. Contrat de performance énergétique passé sous la forme d'un contrat de partenariat pour l'amélioration des performances environnementales du Palais des sports Maurice-Thorez et du gymnase Paul-Vaillant-Couturier – rapport annuel 2020 | 39 |
| 184. Création et exploitation d'un réseau de chaleur desservant la ZAC Centre Sainte-Geneviève – Rapport annuel 2020 du délégataire de service public | 40 |
| 185. Mesures concernant l'occupation du domaine public à caractère commercial : exonération partielle de la redevance au titre de l'année 2021 pour les restaurants avec terrasses | 40 |
| 186. Contrat de délégation du service public relative à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de Nanterre – Demande de remises gracieuses pour une partie des redevances d'exploitation dues par le concessionnaire sur les années 2020 et 2021 | 41 |
| 187. Exploitation des marchés forains d'approvisionnement – rapport annuel 2020 du délégataire de service public | 41 |
| 188. Projet de la « Percée Gallieni » : création d'une voie et classement dans le domaine public communal ; ouverture d'une enquête publique ; signature des conventions avec les organismes financeurs | 42 |
| 189. Contrat entre la ville et l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des mégots de cigarettes sur l'espace public | 43 |
| 190. Dénomination de voies sur le territoire de Nanterre dans le secteur des Papeteries..... | 45 |
| 191. Mise à niveau et exploitation de six parcs de stationnement – rapport annuel 2020 du délégataire de service public | 46 |
| 192. Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) – rapport d'activité 2020..... | 46 |
| 193. Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) – rapport d'activité 2020 | 47 |
| 194. Contrat de concession du service d'exploitation du mobilier urbain – rapport annuel 2020 du délégataire | 47 |
| 195. État des travaux réalisés en 2020 par la Commission consultative des services publics locaux – Information au Conseil municipal | 48 |
| 196. Réalisation de travaux d'étanchéité sur les équipements et dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre – Autorisation à signer le marché..... | 48 |
| 197. Travaux de revêtements de sols dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre – Autorisation à signer le marché..... | 49 |

| | |
|---|----|
| 198. Travaux de faux plafonds et cloisons sèches dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre – Autorisation à signer le marché..... | 49 |
| 199. Travaux de réhabilitation et de rénovation du centre dramatique national Nanterre Amandiers – Autorisation à signer les marchés..... | 49 |
| 200. Service d’insertion et de qualification professionnelle réalisé sous forme de prestations de nettoyage des locaux et de restauration – Autorisation de signer le marché | 50 |
| 201. Fourniture de vêtements de travail, de chaussures, d’équipements de protection individuelle et de vêtements de ville – période 2022-2026 – Autorisation donnée au Maire de signer les marchés | 50 |
| 202. Location d’autocars avec chauffeurs – Période 2022-2026 – Constitution d’un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS (lot 3) – Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire de la signer – Autorisation donnée au Maire de signer les marchés..... | 51 |
| Question orale de Mme Madeleine MAUFRAIS | 51 |
| Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD | 51 |
| Question orale de M. Éric DROUCHE..... | 52 |

La séance est ouverte à 19 heures 08 sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vais procéder à l'appel nominal.

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Kashema,
- Julien Sage,
- Lise Cortes,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Thierry Denois,
- Samia Saïdj,
- Imed Azzouz,
- Assia Kachour,
- Erwan Hingant,
- Lucie Champenois,
- Nils Desmoulins,
- Madeleine Maufrais,

- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Bilel Boughezala,
- Barbara Feugas,
- Adam Oubuih,
- Hélène Decis Lartigau,
- Emmanuelle Fossati,
- Vincent Soulage.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Samir Abdelouahed a donné pouvoir à Hassan Hmani,
- Mérième Faked a donné pouvoir à Abdelkader Selmet,
- Perrine Coulter a donné pouvoir à Nils Desmoulins,
- Hakim Allal a donné pouvoir à Patrick Jarry,
- Nadège Magnon a donné pouvoir à Éric Solas,
- Stéphanie Lamora a donné pouvoir à Didier Debord,
- Kenzy Gauthierot a donné pouvoir à Alexis Martin,
- Camille Bedin a donné pouvoir à Christophe Ribault.

Sont absentes les personnes suivantes :

- Alexandre Guillemaud.

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Nous allons désigner comme secrétaire de séance Nadine Ali, si vous en êtes d'accord.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 octobre 2021

M. le Maire. Je passe au point suivant, qui est l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 octobre 2021. Il n'y a pas de remarque sur ce PV.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 6 septembre au 7 novembre 2021

M. le Maire. Je passe ensuite au compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution pendant la période du 6 septembre au 7 novembre 2021. Pas de remarque ?

150. Installation d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Vincent SOULAGE

M. le Maire. Chers collègues, je vous informe avoir reçu, le 17 octobre dernier, la démission de notre collègue Alexandrine Mounier. Dans son courrier, Alexandrine motive cette décision par la situation très difficile que connaît l'association dont elle est salariée, qui, comme beaucoup d'associations recevant du public, a subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire. Ces difficultés conduisent Alexandrine à devoir se consacrer totalement à son activité professionnelle, ce qui lui est apparu incompatible avec la poursuite de son mandat d' élu.

Même si je comprends et je respecte ces motivations, je ne peux que regretter cette décision tant Alexandrine a été une élue très engagée dans la conduite de la délégation vélo et mobilité douce. Ces deux dernières années ont permis :

- la réalisation de nouvelles pistes cyclables et de places de stationnement dédiées au vélo ;
- la réorientation de notre aide à l'achat de vélos mécaniques ;
- la mise en place d'un travail de concertation avec les associations d'usagers et les habitants à travers un questionnaire ;
- la structuration de la mission vélo ;
- notre contribution à cette politique au plan territorial.

Un plan vélo conduit par Alexandrine vous sera d'ailleurs présenté prochainement – je pense lors du prochain Conseil municipal. Je veux donc remercier très sincèrement Alexandrine pour tout ce travail.

Conformément aux dispositions du Code électoral, c'est le suivant sur la liste « Nanterre pour toutes et tous », Vincent Soulage, qui fait son entrée au Conseil municipal. Il aura la délégation au vélo et aux mobilités douces. Je lui souhaite donc la bienvenue et lui adresse tous mes vœux de réussite.

Nous allons passer aux questions orales des habitants. Je suspends donc la séance.

La séance est suspendue.

M. le Maire. Donc c'est Madame Bekkari qui va poser la première question et c'est Clémence Lacot qui répondra. Vous avez la parole, Madame.

Mme BEKKARI. Bonjour à tous. J'ai une question sur le quartier d'Anatole-France. Quand est-ce qu'une structure de jeux sera installée à l'intérieur des immeubles Rose, là où une structure a déjà été retirée ? Le quartier et l'école sont laissés à l'abandon. Nous sommes là, nous y vivons et il est temps de penser à nos enfants. Merci.

M. le Maire. Clémence.

Mme Clémence LACOT. Madame Bekkari, mes chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir. Madame Bekkari, je veux tout d'abord rappeler une information importante. L'espace central de la cité Anatole-France n'appartient pas à la ville de Nanterre. Il est la propriété du bailleur Seqens, qui a retiré les structures de jeu existantes sans concertation avec la Ville ni, du reste, avec les locataires. L'argument avancé par le bailleur était que cette structure de jeux n'était plus aux normes. Le futur aménagement paysager réalisé dans le cadre du projet dit « Les Franges de l'université » intègre cette demande, qui verra le jour en 2026.

La Ville et les habitants ont toutefois sollicité Seqens pour qu'une aire de jeu provisoire soit proposée aux familles du quartier en attendant les futurs aménagements. De ce fait, Seqens a alors missionné l'association l'Apes, en résidence à la cité Anatole-France, pour construire et installer des structures légères et provisoires avec les familles. D'ailleurs, la Ville contribue au financement de ce dispositif en affectant 3 000 euros à ce projet. Plus largement, l'association est financée par la Ville à hauteur de 9 000 euros par an, car les actions mises en place à l'Épicerie Rose ne se limitent pas à ce seul projet, mais consistent bien à animer le quartier.

Par ailleurs, à l'occasion du Conseil de quartier qui s'est tenu mercredi dernier et auquel vous assistiez peut-être, le bailleur Seqens, devant l'insistance des habitants, a finalement concédé la pose d'une structure de jeux, ce qui est une bonne nouvelle, car elle viendra compléter les structures provisoires.

De manière plus générale, le secteur Anatole-France n'est pas laissé de côté dans les actions de transformation et d'amélioration de la Ville. Un projet urbain est engagé et sera réalisé entre 2023 et 2026. Il s'inscrit dans une volonté

de transformation et de désenclavement du secteur en s'appuyant sur l'arrivée du tramway, mais, sans attendre la réalisation de ce projet, ce secteur Anatole-France est en train de bouger. Un équipement culturel de grande ampleur vient d'être inauguré. Il s'agit de la Contemporaine, qui est tout à la fois une bibliothèque, un musée, un centre de documents, un espace d'exposition et de recherche gratuit et ouvert à tous. Cet équipement ambitieux vient faire le lien entre Anatole-France et le quartier Université, qui constitue un secteur meurtri par les infrastructures ferroviaires et routières. C'est la raison pour laquelle la Ville et Paris-La Défense avaient engagé l'opération « Cœur Université », aujourd'hui livrée. Une nouvelle gare a pris place, plus proche d'Anatole-France et plus facile d'accès via le viaduc. Les habitants d'Anatole-France bénéficient aujourd'hui de tout ce qui a bougé autour de la gare : commerces, une brasserie, une librairie, une salle de cinéma, un pôle médical. Nous travaillons à présent à la réalisation du projet des Franges de l'université, qui concerne la cité Anatole-France, ce qui consiste notamment à rénover les logements, à créer la mixité sociale, à désenclaver le secteur, à améliorer les espaces extérieurs et à installer des locaux d'activité au rez-de-chaussée des immeubles.

Tout cela pour vous dire, Madame, que le secteur d'Anatole-France n'est pas abandonné. Il va bénéficier de la dynamique de la transformation de la ville. Il va s'y passer des choses concrètes et importantes. C'est la volonté de l'équipe municipale. Je vous en remercie.

M. le Maire. Merci. La question suivante sera posée par M. Luc Dumont et c'est Gilles Gauché-Cazalis qui répondra.

M. Luc DUMONT. Merci, bonsoir. Je voudrais évoquer avec vous la question des bornes de recharge pour voitures électriques. J'habite à Nanterre depuis plus de dix ans et j'ai pu observer que les anciennes bornes Autolib' ont été laissées à l'abandon et n'ont pas été réhabilitées. Entre-temps, je suis devenu propriétaire d'un véhicule électrique et, vivant dans une copropriété, je ne peux pas installer de point de recharge personnel. J'ai donc besoin de recharger mon véhicule dans ma ville. Or je constate qu'aucun projet n'est annoncé à ce sujet. Pire, je me vois obligé actuellement d'aller recharger mon véhicule dans les villes limitrophes, comme Rueil-Malmaison ou, encore plus éloignées, comme Chatou ou Croissy. Ma question est la suivante : pourquoi est-ce que Nanterre n'a toujours pas de borne de recharge pour véhicules électriques, alors même qu'elle possède de nombreux points anciennement Autolib', qui ont été d'ailleurs rénovés à Paris entre-temps ? Comment justifier le retard de notre ville sur ses voisines et, si le projet est en cours, pouvons-nous avoir des renseignements, des perspectives sur les dates, les lieux ? Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci. Bonsoir Monsieur Dumont. Les bornes de recharge auxquelles vous faites référence sont effectivement les anciennes bornes des véhicules Autolib', dont le service a pris fin en 2018. À Nanterre, les emplacements auparavant réservés à Autolib' ont alors été libérés pour devenir, dans un premier temps, des places de stationnement. Certaines stations, comme celle située rue Waldeck Rochet, ont été en partie transformées pour du stationnement dédié aux deux-roues motorisés. Grâce à sa forte implication dans le déploiement de l'ancien réseau Autolib', la ville de Nanterre dispose d'un réseau dense de points de recharge. Dans le cadre de la cessation de l'activité Autolib', la Ville est devenue propriétaire des bornes et des infrastructures associées. Ces infrastructures, bien qu'ayant besoin d'être adaptées techniquement, bien sûr, constituent effectivement un atout indéniable pour le déploiement d'un réseau de recharge dont la Ville a souhaité se saisir. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la municipalité a inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal de juillet dernier une délibération consistant à retenir un prestataire. Le choix proposé a été arrêté après une étude comparative poussée des différentes offres communiquées à la Ville en la matière.

En fonction des stations, quelques bornes sont susceptibles de ne pas être mises en service en raison d'opérations de réaménagement de l'espace public, telles que celles qui sont réalisées le long du tracé du futur tramway, ou parce qu'elles sont situées dans des zones présentant un déficit en offre de stationnement, à l'exemple du boulevard du Couchant. Certaines places sont susceptibles de ne pas être remises en service du fait de leur dimensionnement, qui ne permet pas d'accueillir un véhicule de gabarit normal, les voitures Autolib' ayant une taille spécifique. À terme, ce sont donc 68 points de charge de véhicules électriques répartis sur l'ensemble de la commune qui seront mis à la disposition des usagers par notre opérateur, le SIPPAREC, qui intervient auprès de 116 collectivités.

Pour votre parfaite information, la mise en service des premières bornes de recharge devrait être opérationnelle d'ici les fêtes de fin d'année. Au nombre de quatre, les stations concernées sont situées boulevard Pesaro, rue de Suresnes, boulevard Raspail et rue Rigault – à proximité de votre domicile, d'ailleurs. La mise en service des autres bornes de recharge est envisagée de manière progressive au cours de l'année 2022, sachant que nous avons demandé au prestataire retenu d'accélérer le processus afin de les rendre toutes opérationnelles d'ici l'été prochain. Enfin, je me permets de préciser que, toujours dans l'idée d'accompagner et d'encourager le déploiement des

véhicules électriques sur notre territoire, la SEMNA, qui assure l'exploitation et la gestion de 13 parkings à Nanterre, que ce soit pour le compte de la Ville ou de sociétés privées, a déployé des bornes de recharge électrique dans trois de ses parkings :

- le parking Lumière, dans le centre-ville ;
- le parking préfecture au Parc Nord ;
- le parking de Cœur Université.

J'espère vous avoir apporté des éléments de réponse. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. La prochaine question sera posée par M. Perraudin, et c'est Raphaël Adam qui lui répondra.

M. PERRAUDIN. Merci, Monsieur le Maire, de me permettre de présenter ce questionnaire. La coulée verte du Champ de la Garde a été épargnée à la suite de l'abandon du projet routier qui avait été envisagé sur le talus de la Garde républicaine, mais la coulée verte est à nouveau menacée par le projet d'y installer les chapiteaux des Noctambules. Ce lieu est inscrit au plan local d'urbanisme en zone ULA, dont le caractère principal est d'être un espace vert, comme l'est la succession d'ailleurs des terrasses sur l'axe majeur au-dessus de l'autoroute A14. Ce site est un maillon clé pour poursuivre la liaison verte des terrasses au-dessus des toits de l'échangeur autoroutier A14-A86. Ce site est aussi un maillon clé pour achever la trame verte en liaison avec les parcs Malraux et du Chemin de l'Île.

La question est la suivante : ne peut-on pas maintenir les installations des Noctambules et les installations de la Ferme du Bonheur sur le terrain communal qu'elles occupent depuis plus de 20 ans ? Les activités de la Ferme du Bonheur comme des Noctambules, culturelles et sociales, sont reconnues d'intérêt général. Aussi ne peut-on considérer qu'elles vont aussi être un atout pour le développement futur et le développement humain du projet encore à l'étude le long de l'avenue de la République, de la cité Anatole-France aux résidences universitaires. Voilà donc ma question.

M. le Maire. Merci. Raphaël.

M. Raphaël ADAM. Monsieur Perraudin, mes chers collègues, depuis plus de 20 ans, nous sommes engagés dans l'aménagement de la ZAC Seine-Arche, ce prolongement de l'axe historique qui va de la Grande Arche jusqu'à la Seine, et en 20 ans que de chemin parcouru ! Les terrasses de l'Arche ont été construites en préservant une véritable trame verte. L'Arena a également vu le jour. Dans le même temps, la gare de Nanterre Université, après 40 ans d'attente, a enfin été rénovée et le secteur Cœur de quartier entièrement aménagé. De l'autre côté des voies ferrées, le parc du Chemin de l'Île a été étendu et le site des Papeteries bénéficie d'une seconde vie pour accueillir un futur campus de bureaux en bois.

Pour parfaire l'aménagement de cet axe structurant pour Nanterre, il nous faut mettre en œuvre l'aménagement de l'ensemble du secteur, incluant l'ensemble des abords de l'A86, s'étendant du pont de Rouen au parc urbain Hoche, l'échangeur ainsi que les dernières Terrasses de Nanterre. Dans ce cadre, le déménagement des Noctambules et de la Ferme du Bonheur est une nécessité. C'est même la condition pour pérenniser les activités de ces deux associations. En outre, il a toujours été acté que ces installations actuelles étaient temporaires.

Depuis l'adoption du projet Seine-Arche, le projet urbain prévu entre le pont de Rouen et la cité Anatole-France vise à assurer un véritable lien habité et activé entre le Petit Nanterre et l'Université et de réparer ainsi les destructions qui avaient été induites par la réalisation de l'A86. Ce projet est transcrit dans les annexes graphiques du plan local d'urbanisme depuis 2003 – il n'est donc pas nouveau. Parallèlement, nous souhaitons faire du dernier secteur des Terrasses de Nanterre, situé entre la caserne Rathelot et Anatole-France, un espace préservé de nature et de culture, en lien avec l'aménageur du secteur Paris-La Défense. Pour ce faire, nous souhaitons que s'y développe un projet de ferme et d'agriculture urbaine qui donnera lieu à un appel à projets prochainement. Nous souhaitons également proposer une solution d'installation du cirque Les Noctambules. En effet, nous jugeons ce projet compatible avec notre plan local d'urbanisme.

Pour répondre à votre question très technique, la vocation de la zone ULA du PLU n'est pas d'être uniquement un espace vert. Elle permet l'implantation également d'équipements et d'installations d'intérêt collectif de type CINASPIC, tout en imposant des règles assurant le caractère paysager de la zone, ce qui correspond aux installations des Noctambules, à savoir, vous l'avez rappelé, des chapiteaux. Enfin, nous avons fait le choix que le futur boulevard Arnaud Beltrame soit uniquement dédié aux piétons et aux vélos. Ceci permettra de réduire la pollution dans un secteur déjà trop marqué par les infrastructures routières, de prolonger la trame verte des Terrasses et de développer des modes de transport plus respectueux de l'environnement jusqu'à la Seine. Soyez certain de notre engagement dans ce domaine. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci.

La séance est reprise.

M. le Maire. Nous reprenons notre séance. Monsieur Oubuih, tout à l'heure, vous aviez demandé la parole. Je ne vous l'ai pas accordée par mégarde. Donc je vous la donne.

M. Adam OUBUIH. Merci, Monsieur le Maire. C'était pour revenir sur le point n° 150 de l'ordre du jour, la nomination d'un nouvel élu. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, cela fait donc deux démissions en quelques semaines, de deux titulaires de délégation de votre majorité, dont une Maire adjointe, et je suis certain – et vous l'avez fait, d'ailleurs – que vous annoncerez – et vous avez annoncé – des raisons parfaitement légitimes à ces départs. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger. Les retours que nous avons pu en avoir sont que ces démissions seraient aussi liées à des tensions au sein de votre majorité. Ces tensions elles-mêmes s'expliqueraient notamment par le manque de marge de manœuvre et d'accès à l'information de différents élus composant votre majorité dans l'exercice de leur mandat. Nous vous posons donc la question : chacune et chacun des élus de votre majorité plurielle ont-ils réellement une marge de manœuvre ou avons-nous affaire – je vous la pose – à un noyau restreint qui décide et instrumentalise les personnalités de cette diversité d'opinion ? Dans tous les cas, nous nous félicitons de la présence au sein de votre majorité d'une personnalité telle que M. Soulage, et nous lui souhaitons la bienvenue. Je vois que cela vous fait sourire.

M. le Maire. Oui, cela me fait sourire, d'abord parce que c'est la quatrième équipe municipale que j'anime, et tout le monde sait dans cette ville que je suis un homme de dialogue, un homme d'accompagnement et quelqu'un d'attentif à ce que chacun trouve sa place dans l'équipe. Après, il existe évidemment des situations exceptionnelles que nous sommes obligés de prendre en compte. Je pense aussi que la période Covid que nous vivons a beaucoup secoué les personnes dans leur relation à leur vie, à leur emploi, à leurs projets, et que les élus n'échappent pas à cette situation. D'ailleurs, j'échange à ce sujet avec les Maires des villes alentour, qui me confirment que des situations comme celles-là se rencontrent également.

151. Troisième adjointe au maire : élection

M. le Maire. Nous allons passer au rapport 151 et procéder à l'élection du troisième adjoint au Maire, suite à la démission de Mme Servane Courtaux, dont l'acceptation, par le Préfet des Hauts-de-Seine, a été notifiée le 13 septembre 2021. Le poste de troisième adjoint au maire de Nanterre est donc vacant. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue. L'adjoint ainsi élu occupe donc, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Pour ce faire, je propose donc la candidature de Lise Cortes pour occuper ce poste de troisième adjoint. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le vote est un vote à secret électronique, via les écrans tactiles sur vos pupitres. Il vous suffit de cliquer sur le nom du candidat choisi ou de cliquer sur la touche « blanc » si vous le souhaitez. Pour ceux qui ne souhaitent pas prendre part au vote, je vous demande de ne pas cliquer sur vos tablettes. Dès que vous aurez voté, votre emplacement basculera en noir sur les grands écrans. Comment fait-on avec les pouvoirs ?

Un intervenant. C'est automatique.

M. le Maire. D'accord. Nous commençons les opérations de vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 42
- Nombre de non votants : 9
- Nombre de votes blancs : 2

J'invite donc Lise Cortes à nous rejoindre ici.

Applaudissements.

M. le Maire. Je vais lui passer l'écharpe.

Applaudissements.

Mme Lise CORTES. Juste deux mots.

M. le Maire. Vas-y, deux mots. Assieds-toi. Tu as une place.

Mme Lise CORTES. Je ne vous ai pas fait un haïku ni rien. Je vous remercie, Monsieur le Maire et mes chers collègues, de la confiance que vous m'accordez. Je mettrai toutes mes compétences et mon énergie pour en être à la hauteur. Merci encore. J'ai été brève.

Applaudissements.

152. Désignations d'élus dans divers organismes

M. le Maire. Nous allons passer maintenant au rapport 152, désignation d'élus dans divers organismes. La démission d'Alexandrine Mounier du Conseil municipal entraîne de fait sa démission du Conseil du territoire Paris Ouest-La Défense. Nous devons donc pourvoir à son remplacement. Ce siège revenant à un élu de la majorité, je vous propose la candidature de Samia Kasmi. Je précise que cette proposition est essentiellement motivée par notre souci d'avoir au Conseil de POLD des élus dont les délégations sont le plus possible en adéquation avec les compétences du territoire – c'est le cas de Samia Kasmi, avec sa délégation au logement, qui est d'ailleurs l'un des enjeux majeurs du projet de territoire en cours d'élaboration. De plus, ce sujet du logement a donné lieu récemment à la mise en place d'une Commission du territoire sur la question sensible des attributions, commission présidée par la Maire de Levallois. C'est pourquoi il est indispensable que notre élu au logement siège au Conseil de territoire. Pas d'autre candidat ou candidate ?

Je vous propose de procéder au vote, également au secret électronique, via les écrans tactiles, avec la même démarche que tout à l'heure.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 37
- Nombre de non votants : 9
- Nombre de votes blancs : 7

Samia est élue. Félicitations.

Applaudissements.

M. le Maire. Après, nous avons toute une série de désignations au sein des organismes suivants, pour lesquelles je vous proposerai un vote à main levée. J'y vais au global, sauf si vous souhaitez que ce soit point par point. Nous faisons un vote global ensemble. Je vous les donne toutes :

- au Conseil d'école de l'école maternelle Victor-Hugo : Vincent Soulage en remplacement d'Alexandrine Mounier ;
- au Conseil d'école élémentaire Jules-Ferry A : Perrine Coulter en remplacement de Stéphanie Lamora ;
- au Conseil d'école de l'école primaire Anatole-France : Clémence Lacot en remplacement de Perrine Coulter ;
- au Conseil d'école de l'école élémentaire Joinville : Kenzy Gauthierot en remplacement de Clémence Lacot ;
- au Conseil d'administration du collège Jean-Perrin : Didier Debord en remplacement de Servane Courtaux ;
- au Conseil d'administration du collège des Chênevreaux : Emmanuelle Fossati en remplacement de Didier Debord ;
- au Conseil citoyen de la transition écologique : Emmanuelle Fossati en remplacement de Servane Courtaux ;
- au Comité syndical de Generia : Julien Sage en remplacement de Servane Courtaux ;

- à l'Agence locale de l'énergie, du climat (Alec) de POLD : Alexis Martin en remplacement de Servane Courtaux ;
- au Comité syndical du syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole : Vincent Soulage en remplacement d'Alexandrine Mounier.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose de lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin (pouvoir à M. Ribault), M. Boughezala, Mme Decis, Mme Maufrais, M. Ribault, Mme Feaugas, M. Oubuih, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche.

153. Commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris – Désignation du représentant de la collectivité

M. le Maire. Le rapport suivant est donc le rapport 153, sur la Commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris et la désignation du représentant de la collectivité. On vous propose donc de désigner Alexis Martin pour représenter la Ville à cette commission.

Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 3 (Mme Feaugas, M. Oubuih et M. Drouche)

Il est élu.

154. Avances sur subventions de l'exercice 2022

M. le Maire. Nous allons passer au rapport 154, l'avance sur subventions de l'exercice 2022. Je rapporte en l'absence de notre ami Samir Abdelouahed. Les élus suivants ne prennent pas part au vote, pour éviter toute difficulté : Lise Cortes, Ousman Diaby, Éric Solas, Jean-Pierre Bellier, Caroline Cor, Madeleine Maufrais et Imed Azzouz.

Le budget primitif 2022 sera adopté au mois de mars 2022. Le versement des subventions aux associations et organismes de dons ne pourra donc intervenir avant cette date. Afin d'anticiper d'éventuelles difficultés de trésorerie pour certaines structures, il est proposé, comme nous le faisons chaque année, au Conseil municipal d'adopter le principe de versement par avance de subventions 2022. Ces versements sont effectués mensuellement durant les trois premiers mois de l'année, conformément au montant prévu dans la présente délibération. La subvention sera ensuite versée en avril dans les mêmes proportions, le solde intervenant postérieurement sur les mois suivants.

Vous avez la liste. Ce sont souvent des associations qui, pour la plupart, ont du personnel et donc ne peuvent pas attendre trois mois pour fonctionner sans ce financement.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de voter – même, d'ailleurs, si vous n'êtes pas d'accord. J'ouvre le vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0

- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cortes, M. Bellier, M. Diaby, Mme Cor, M. Solas, Mme Magnon (pouvoir à M. Solas), M. Azzouz, Mme Champenois, Mme Maufrais, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche

Ce rapport est donc adopté.

155. Avance sur la subvention de l'exercice 2022 accordée au CCAS

M. le Maire. Nous passons au rapport 155, avance sur la subvention de l'exercice 2022 accordée au CCAS. Un certain nombre d'élus ne peuvent pas prendre part au vote : d'abord, Patrick Jarry, qui est le Président du CCAS, les représentants du Conseil municipal au sein du CCAS : Caroline Cor, Jean-Luc Jathières, Mérième Faked, Bilel Boughezala, Rachel Kashema, Samia Saïdj et Kenzy Gauthierot, avec les mêmes explications que tout à l'heure. Évidemment, le CCAS de la Ville doit disposer des moyens de fonctionner sur les trois premiers mois. Le montant de cette avance sera égal à 425 200 euros par mois.

Je vous propose de le voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés (M. Selmet votant uniquement en son nom personnel et non au titre du pouvoir de Mme Faked, M. Martin votant uniquement en son nom personnel et non au titre du pouvoir de M. Gauthierot)
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Cor, Mme Champenois, Mme Kashema, Mme Saïdj, Mme Faked (pouvoir à M. Selmet), M. Jathières, M. Gauthierot (pouvoir à M. Martin) et M. Boughezala.

156. Approbation de la mise en place de conventions de crédit de trésorerie 2022-2023

M. le Maire. Nous passons au rapport 156, approbation de la mise en place de conventions de crédit de trésorerie 2022-2023. La Ville a recours à des crédits de trésorerie afin de mieux maîtriser les flux financiers de son budget, d'assouplir les rythmes de paiement et de faire face ainsi aux besoins quotidiens de liquidités, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser prématurément les emprunts. En effet, la mise en œuvre des programmes d'investissement peut générer des dépenses importantes pour la Ville, dont les subventions attendues ne sont souvent versées qu'*a posteriori*. Le crédit de trésorerie permet de compenser ce déséquilibre ponctuel tout en limitant les frais financiers engendrés par un recours prématuré de financement de long terme.

Concernant la période 2021-2022, la Ville a contracté une ligne de trésorerie de 10 000 euros sur un montant maximum autorisé de 20 000 euros par le Conseil municipal du 14 décembre 2020 – vous voyez que nous y allons avec parcimonie. Ce contrat annuel arrivant à échéance fin janvier 2022, il vous est proposé de reconduire le montant de la ligne à 20 millions d'euros maximum pour la période calendaire de 2022-2023, et d'autoriser le Maire de Nanterre à signer les conventions de crédit de trésorerie à mettre en place avec les différents établissements bancaires.

Pour que la Ville continue de fonctionner, je vous propose donc de le voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : M. Denois

157. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

M. le Maire. Nous passons au rapport 157 : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022. L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'Exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2021 hors chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), hors autorisations de programme et hors report 2020 s'élèvent, pour le budget principal, à 13 151 220 euros. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 25 %, soit 3 287 805 euros.

Il est donc proposé la répartition suivante :

- chapitre 20 : 358 375 euros ;
- chapitre 21 : 1 774 630 euros ;
- chapitre 23 : 1 152 675 euros.

Les autorisations de programme pourront quant à elles être mises en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022, à hauteur de la totalité des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice.

Je vous propose, conformément au règlement, de voter cette règle pour permettre à la Ville de fonctionner.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

158. Admissions en non-valeur et créances éteintes – Exercice 2021 – Budget principal

M. le Maire. Nous allons passer au rapport 158, l'admission en non-valeur et créances éteintes pour l'exercice 2021, budget principal.

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, la trésorerie municipale de Nanterre a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies. L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité du trésorier, mais ne modifie pas les droits de la Ville vis-à-vis de ses débiteurs. Elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière. La trésorerie municipale de Nanterre sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour le montant global de 58 880,87 euros.

Dans le même temps, la liste des créances éteintes pour l'année 2021 a été communiquée à la Ville de Nanterre. Il s'agit de taxes et de produits communaux dont le recouvrement n'a pu s'effectuer en raison de l'insolvabilité des débiteurs. Les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire pour les sociétés, de surendettement ou de rétablissement personnel pour les particuliers, ont pour effet d'éteindre juridiquement les créances concernées. Celles-ci s'élèvent globalement à la somme de 11 921,65 euros. Une reprise sur provision finance l'impact budgétaire des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Je vous propose de passer au vote des sommes, qui sont limitées.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

159. Dissolution de l'association Nanterre Musique – Reprise du boni de liquidation

M. le Maire. Nous passons au rapport 159, pour lequel je rapporte toujours. La Ville a donc engagé le transfert d'une gestion associative à une gestion en régime municipal des activités gérées par l'association Nanterre Musique : développement des activités musicales et chorégraphiques. Dès lors, l'association Nanterre Musique a cessé toute activité formelle. Ainsi, la décision de dissolution a été soumise à l'assemblée générale extraordinaire de l'association Nanterre Musique, réunie en séance le 9 septembre 2019, et approuvée à l'unanimité. Le commissaire aux comptes a certifié les comptes de l'exercice au 31 mars 2020, avec un actif net de 139 258,09 euros. Lors de cette assemblée, deux liquidateurs ont été désignés pour mener à bien les opérations de liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et remettre le solde de la trésorerie à la collectivité – donc à la Ville de Nanterre.

Il est proposé de prendre acte de la dissolution de cette association et de réintégrer le résultat, qui s'élève à 139 258,09 euros dans le budget de la Commune, conformément aux statuts de l'association.

Je vous propose de voter cette bonne nouvelle.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : M. Denois

160. Contrat de développement Département-Ville de Nanterre 2021-2023 – Avenant n° 1

M. le Maire. Nous passons au rapport n° 160, contrat de développement entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2021-2023, qui est déjà passé devant notre assemblée. Il s'agit cette fois-ci d'un avenant.

La Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, par délibération en date du 17 mai 2021, et le Conseil municipal de Nanterre, par délibération du 5 juillet 2021, ont approuvé la conclusion d'un contrat de développement Département-Ville pour la période 2021-2023. Un chapitre consacré aux activités sportives prévoyait un montant de subvention de 282 600 euros sur la même période, qui était répartie en deux parties : le sport pour tous et les pratiques élites et de haut niveau.

Dans la perspective notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le Conseil départemental met en place de nouveaux dispositifs d'aides directes en direction des clubs et des sportifs de haut niveau. Il est aujourd'hui nécessaire de modifier par avenant le contrat de développement du 8 juillet 2021 afin de procéder à l'abrogation, pour les années 2022 et 2023, des subventions initialement allouées au titre des anciens dispositifs haut niveau et élite aux associations sportives classées dans les deux premières divisions nationales et dont les disciplines figurent sur la liste ministérielle du sport de haut niveau.

Le montant de la subvention consacrée à ces actions pour la période est réduit à 204 200 euros (montant en valeur de base hors révision annuelle), avec un montant annuel maximal (en valeur de base) de 94 200 euros en 2021 et 55 000 euros pour chacune des années 2022 et 2023.

Les deux clubs impactés pour 2022 et 2023 sont, pour mémoire, l'Entente sportive de Nanterre et le Racing Nanterre Rugby, pour un total de 39 000 euros annuels. Les 55 000 euros restants sont répartis entre quatre associations (ESN, RNR, Rathelot et l'AJSCN) au titre du sport pour tous en 2022 et 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions au titre du fonctionnement pour les années 2022 et 2023, détaillée dans le document annexe.

Je vous propose de voter cet avenant.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas au vote : Mme Cor, M. Gauché-Cazalis, M. Diaby, Mme Bedin (pouvoir à M. Ribault), M. Ribault, Mme Feugas, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche

161. Cession du bien communal situé 229-231 avenue Georges Clemenceau

M. le Maire. Pour le rapport 161, je passe la parole à Kader Selmet sur la cession du bien communal situé au 229-231 avenue Georges Clemenceau. Kader, tu as la parole.

M. Abdelkader SELMET. Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, lors de la séance du 10 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une convention actant le projet de vente afin d'apporter une réponse durable au problème récurrent d'une surfréquentation de la mosquée située au 227 avenue Georges Clemenceau.

Il convient de rappeler que l'Institut existe à Nanterre depuis janvier 2008. Depuis son ouverture, la mosquée de l'Institut connaît une fréquentation en hausse constante. Par courrier en date du 29 mai 2019, le Préfet des Hauts-de-Seine a attiré l'attention du Maire de Nanterre sur cette situation et a souhaité que l'Institut soit accompagné dans la recherche de solutions durables. C'est dans ce contexte que l'Institut a demandé à la Ville de Nanterre de pouvoir acquérir des locaux qui jouxtent son immeuble actuel.

Par délibération du 22 mai 2021, le Conseil municipal avait approuvé la cession des locaux situés au 229 avenue Georges Clemenceau à des conditions qui furent cependant contestées devant le tribunal administratif, lequel a suspendu ladite délibération. Après échange avec l'association de l'Institut, il est proposé au Conseil municipal de retirer la précédente délibération et d'approuver de nouvelles conditions de cession de ce bien communal.

Vous avez le document de la délibération sous les yeux. Nous partons sur une cession des locaux toujours au prix fixé, bien entendu, par le service des Domaines, diminué de la marge de négociation usuelle de 10 %, compte tenu de l'état général du bien et diminué du coût de son désamiantage, ce qui nous donne : 4 millions d'euros (base de départ d'estimation domaniale) moins 400 000 euros (marge de négociation de 10 % prévue par l'estimation domaniale) moins 189 438 euros (désamiantage, non compris dans l'estimation domaniale), ce qui revient à 3 410 562 euros.

Concernant les modalités de paiement de l'Institut, il est prévu un versement de 1 400 000 euros à la signature de l'acte de vente, avec ensuite un amortissement annuel de cinq ans. Il est ajouté au prix de cession des intérêts – que vous pouvez voir également sur ce tableau – d'un prêt sur cinq ans du montant résiduel à payer. Après interrogation de plusieurs établissements bancaires sur les conditions qu'obtiendrait une association pour le financement d'un tel emprunt, le montant des intérêts s'établit à 36 712,86 euros avec un taux de 0,6 %.

Vous savez tout sur la délibération. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés.

M. le Maire. Merci. Quelqu'un a-t-il une intervention ? Monsieur Adam Oubuih, allez-y.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous voici de nouveau devant le sujet de la fourniture et du financement des lieux de culte de nos compatriotes de confession musulmane et, comme vous, nous partageons la conviction que notre République et notre Ville doivent offrir des lieux de culte à des conditions

de prière dignes égales entre tous les cultes et toutes les religions monothéistes. C'est d'autant plus vrai pour nos compatriotes musulmans, qui, pour des raisons historiques que nous connaissons, ont moins bénéficié de cet accès aux lieux de culte. Oui, un réel besoin de lieux de culte musulman existe à Nanterre et dans les communes alentour, et oui, nous soutenons ce besoin et nous souhaitons qu'il soit rapidement comblé, mais afin d'assurer la plus stricte égalité entre les différents cultes et des établissements, aussi, au sein de chacun de ces cultes, nous avons interrogé, lors de la délibération de février dernier, non pas le principe de l'extension de ce lieu de culte, mais bien des modalités qui étaient affectées à la cession de ce bien de la mairie.

Nous souhaitons qu'un tel dossier soit irréprochable, précisément pour éviter toute polémique sur ce qui était considéré par certains observateurs comme un avantage, parfois, qui n'a pas pu être offert à d'autres lieux de culte notamment, puisque nous parlons d'une cession.

Nous répétons nos interrogations – nous en avons trois. Vous parlez à juste titre du besoin de lieux de culte musulman dans les communes du POLD. Avons-nous – avez-vous – entrepris un dialogue avec les communes du POLD pour assurer et constituer une offre cohérente et bien répartie des lieux de culte à nos compatriotes de confession musulmane, puisque les fidèles qui se rendent à ce lieu de culte, comme d'ailleurs d'autres lieux de culte à Nanterre, ne sont pas seulement nanterriens puisqu'ils viennent aussi d'autres communes ? Nous notons aussi que la mairie n'a pas chiffré les besoins de ce lieu de culte en termes de fréquentation. Donc, première question : quelle articulation par rapport aux communes voisines ?

Deuxième question : sur Nanterre, quel est votre plan sur la mandature pour l'accueil des cultes, et en particulier pour assurer aux musulmans de Nanterre des lieux de culture décents ? Quelle articulation voyez-vous entre ce projet et l'inauguration récente, par exemple, de la mosquée de l'Emir-Abdelkader, faite en présence notamment du Consul de la République populaire d'Algérie et de l'ambassadeur d'Arabie saoudite ? Quelle solution proposez-vous pour la mosquée du foyer du Chemin de l'Île – question qui a été évoquée voilà quelques jours lors du Conseil de quartier du Chemin de l'Île et qui reste sans réponse. Êtes-vous prêt à offrir les mêmes conditions à tous les établissements culturels de Nanterre que celle que vous proposez ? Donc, réponse dans le POLD, réponse à Nanterre.

Et puis nous revenons à nos questions sur les conditions de cession de ce bien, qui interrogent. Les coûts des travaux qui sont avancés ont évolué depuis la dernière délibération. Qu'est-ce qui justifie cette évolution ? Pourquoi proposer un paiement en cinq années ? Est-ce que c'est le rôle de notre mairie, dans les faits, de prêter avec intérêt de l'argent à une association culturelle ? Quelle équité avec les autres lieux de culte musulman ? Pourquoi pas un bail long, qui aurait peut-être facilité et les intérêts patrimoniaux de la Ville et, effectivement, les sujets financiers à cette association-là ?

Et puisque vous êtes un homme de dialogue, comme vous me l'avez dit à l'instant, vous ne verrez pas d'inconvénient à nous répondre avant que cette assemblée puisse délibérer sur ce vote en connaissance de cause. Sans réponse de votre part, je tiens à le préciser, nous voterons non pas contre ce projet d'extension, mais contre cette délibération et ce manque d'information. Je vous remercie,

M. le Maire. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit du second passage devant notre assemblée de la délibération visant à vendre à une association culturelle l'ancienne école communale classée située 229-231 avenue Georges Clemenceau. Lors du précédent passage, dans le cadre du débat démocratique de cette assemblée, j'avais été le seul élu de la majorité à m'abstenir sur cette délibération suite à une explication de vote. J'avais alors pointé plusieurs arguments, dont certains ont été manifestement partagés par les services de la Préfecture des Hauts-de-Seine, notamment sur un montage financier pour le moins cavalier, même en prenant en compte les travaux.

Au-delà des considérations financières, j'avais également pointé des questions d'ordre plus politique et social, dont l'un de mes collègues vient de faire écho. Elles sont inévitables. Que répondrons-nous si des demandes de ce type sont formulées par d'autres associations culturelles – ou d'autres, d'ailleurs ? Comme Nanterre accueille trois mosquées, agrandir un lieu de culte répond-il, à moyen ou long terme, à la problématique de place de nos concitoyens croyants, en éludant la question de l'implantation des lieux de culte dans les villes à proximité de Nanterre ? Enfin, cette démarche peut interroger certains d'entre nous sur la question de la relation de la puissance publique occulte.

Comme l'a précisé mon collègue Kader Selmet, cette nouvelle version a été profondément remaniée, tant sur les montants que sur le montage financier.

Aujourd'hui, il s'agit de vendre ce bâtiment communal classé pour un montant de 3,4 millions, avec un versement initial de 1,4 million et un emprunt contracté sur cinq ans auprès de la mairie, avec application d'un taux d'intérêt. Cette proposition est plus juste pour la Ville et aussi plus cohérente au regard du contexte financier. Ce sont des éléments importants. Alors, bien sûr, des questions demeurent, des doutes même, mais je sais de longue date que participer à la gestion d'une Ville ou plus largement participer à la vie politique, c'est aussi savoir construire des compromis, des avancées partagées pour avancer ensemble.

C'est pourquoi, au regard des nouveaux éléments apportés et des différents échanges que j'ai pu avoir avec un certain nombre d'entre vous, je vais voter favorablement cette délibération, en espérant que l'avenir confortera nos choix. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Monsieur Ribault.

M. Christophe RIBAUT. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, la suspension de la précédente délibération sur cette vente et la nouvelle délibération présentée aujourd'hui confirment selon nous une chose, c'est que vous avez délibérément cherché à vendre au rabais l'école à l'Institut, pour honorer une promesse sans doute électorale, quitte à flouer l'ensemble des Nanterriens, en fait, qui sont concernés. Les points que nous avons soulevés lors de la précédente délibération étaient donc justes et nous nous réjouissons aujourd'hui de ne pas vous avoir suivis, et au contraire d'avoir dénoncé ce nouveau montage, cette nouvelle manipulation un peu grossière.

Nous restons toutefois amers, car la victime, dans cette histoire, c'est bien l'Institut Ibn Badis, qui a cru à vos promesses. C'est bien vous, malgré tout ce que vous pouvez raconter, qui portez la responsabilité de cela aujourd'hui.

Nous réitérons une nouvelle fois, comme nous l'avons toujours dit et voté le 10 décembre 2019, notre soutien total à ce projet pour que l'Institut puisse assurer au public et à tous ses fidèles des conditions de sécurité et d'accueil suffisantes. Cela étant dit, si nous prenons acte de la réévaluation aujourd'hui du prix de vente proposé dans la délibération, nous sommes toujours surpris par deux points :

- le premier, que vous accordiez de nouveau un rabais de 10 % sur l'estimation de France Domaine à 4 millions. Vous en avez certes la possibilité, mais cela reste très contestable dans l'esprit quand nous savons que les estimations de France Domaine sont déjà plutôt basses ;
- enfin et surtout, nous sommes surpris et nous contestons les modalités de paiement proposées. Une collectivité ne pouvant, selon nous, s'adonner à des pratiques bancaires de financement.

En conséquence, nous vous demandons aujourd'hui de procéder à deux votes distincts dans le cadre de cette délibération :

- un premier vote sur la vente ;
- un deuxième vote sur les modalités de financement et de paiement.

En fonction de votre réponse, nous déciderons de notre vote. Je vous remercie.

M. le Maire. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est le deuxième passage pour cette délibération. Je vais être très précis et pas trop long. Au-delà du volet financier, qui, apparemment, gêne beaucoup de gens – à juste titre ou à tort ou à raison, puisqu'après, de toute façon, il y aura un arbitrage au niveau supérieur –, ce qui m'importe le plus, c'est de pouvoir permettre à des personnes de pratiquer leur culte et de pouvoir être abritées – parce que Nanterre abrite aussi les personnes. La considération économique est très importante, certes, mais nous ne sommes pas spécialistes.

Juste une petite chose par rapport à France Domaine. Si vous connaissez le bâtiment, je pense que le prix qui a été fixé tient compte de la vétusté, mais aussi du fait que nous ne pouvons pas agrandir parce que ce n'est pas une question de promotion immobilière. Ce n'est pas acheter pour faire des immeubles pour de la spéculation. La personne qui va acheter pourra modifier l'intérieur au niveau du placo et du carrelage, mais cela s'arrête là. Donc cela doit faire baisser le prix. Je pense que c'était important de le dire parce que cela n'a pas été dit. Ce n'est pas une spéculation immobilière parce que nous ne pouvons pas agrandir. Le prix de France Domaine tient compte aussi de cela. Je voulais juste dire cela.

Je voterai favorablement ce projet parce que je pense que cela a une utilité.

M. le Maire. Pas d'autres interventions ? Kader, tu voulais apporter quelques réponses sur un certain nombre de points peut-être ?

M. Abdelkader SELMET. Oui. L'inauguration de la mosquée avec la commune de Paris a été évoquée. J'y étais. D'autres élus, dont M. Drouche, étaient là, présents, et à aucun moment il n'y avait, je le précise, la présence de Consul ou d'Ambassadeur d'Algérie sur les lieux. Il y a eu l'imam de la mosquée de Paris, mais un imam n'est pas ambassadeur ni consul, à ce que je sache – pour l'instant. Cette précision donnée, concernant les travaux – outre l'amiante, dont nous parlons, bien entendu –, comme tout le monde le sait, c'est du vieux bâti. Certaines parties de ce bâti nécessitent d'être rehaussées. En dehors de l'amiante, nous avons également – c'est le rapport d'évaluation des Domaines qui le précise – la présence de termites, de plan de saturnisme, tout ce qui va avec le vieux bâti dont je parlais à l'instant. Voilà ce que je voulais préciser pour le moment.

M. le Maire. J'espère, Monsieur Oubuih, que les députés « En marche » de ces diverses communes ne vont pas manquer d'interpeller publiquement les Maires des villes voisines – peut-être particulièrement la Maire de Puteaux, qui non seulement ne construit pas une nouvelle mosquée, mais a fermé celle qui était provisoire, qu'elle avait d'ailleurs fort courageusement installée sur le territoire de Nanterre. J'espère aussi que les élus que vous avez dans toutes les villes vont déposer des motions dans tous les conseils municipaux pour dire qu'il n'est pas normal que dans toutes ces villes – que nous pourrions citer d'ailleurs –, il n'y ait pas de lieux de culte musulman comme il devrait y en avoir dès lors que des personnes, des associations en font la demande.

Évidemment, je ne vais pas revenir sur l'épisode passé. Nous avons présenté une première délibération qui était construite, en toute bonne foi, à partir des résultats d'évaluation sur le montant des travaux – nous ne retirons rien dessus – et des conditions de paiement. Le tribunal a d'ailleurs jugé non pas sur le fond mais sur la forme, et a donc suspendu notre arrêté. Nous sommes des personnes réalistes. Nous avons proposé à l'association Ibn Badis de prendre en compte cette réalité et nous proposons donc un montant et une forme de financement qui tiennent compte des remarques qui avaient été faites.

Après, bien sûr, nous avons accompagné tous les autres cultes de Nanterre chaque fois qu'ils se sont adressés à nous. C'est le cas du culte juif, qui nous a demandé de pouvoir louer une salle municipale, ce que nous avons fait en faisant une demande aux Domaines pour évaluer le montant de ce loyer. Nous avons évidemment accompagné la reconstruction de deux lieux de culte du culte catholique, l'un au Chemin de l'Île, suite aux travaux qui avaient été engagés dans le cadre de l'opération Seine-Arche, et la deuxième à proximité de la gare Nanterre-Université, suite aux travaux engagés aux abords de l'université. Et puis nous avons évidemment répondu à la demande de la cathédrale de Nanterre d'investir pour la rénover. Nous sommes d'ailleurs propriétaires de ce bâtiment, ce qui est d'ailleurs une anomalie puisque, normalement, l'ensemble des cathédrales sont de compétences de l'État – le refus, jusqu'à ce jour, de l'État de prendre en compte cette cathédrale, comme c'est le cas dans tous les départements de France à l'exception de deux, je crois, montre d'ailleurs du mépris l'égard de Nanterre et de la communauté catholique de Nanterre. Évidemment, nous continuerons d'accompagner l'ensemble des cultes qui s'adresseront à nous.

Maintenant, je crois que le débat auquel vous faites allusion au Chemin de l'Île a été très clair et avait d'ailleurs été très clair, puisque la question avait été posée l'année dernière. Nous avons accompagné l'émergence de trois lieux de culte importants pour le culte musulman. Nous pensons qu'aujourd'hui, ils sont en mesure de répondre à la demande des pratiquants musulmans. Évidemment, pour aucun culte – pas plus pour le culte musulman –, il ne s'agit de construire un édifice par quartier, puisque nous sommes une ville avec des moyens de transport, avec des dessertes en transports en commun, avec des distances qui sont raisonnables. D'ailleurs, dans chacune des deux mosquées existant déjà, que ce soit celle située au Petit-Nanterre comme celle située avenue Georges Clemenceau, des Nanterriens habitant à La Boule vont au Petit-Nanterre ; d'autres habitant le Chemin de l'Île vont à celle située avenue de Georges Clemenceau ; d'autres habitant au Mont-Valérien, par choix, vont à celle installée avenue de la République. Comme dans d'autres cultes d'ailleurs, un choix est fait par les pratiquants d'allier dans la mosquée qui leur convient, et c'est bien ainsi.

Sur la dernière question qui a été posée par M. Ribault, la délibération est unique, elle n'est pas par bout. La question posée est de savoir si vous êtes d'accord pour vendre à l'association Ibn Badis le bâtiment situé avenue Georges Clemenceau aux conditions indiquées dans la délibération ? La délibération est unique, elle porte à la fois sur la décision de vendre ces locaux, sur le montant et les modalités de la vente. Si vous approuvez la délibération ce sera sur tous ces points.

Sur ce, tout le monde s'étant exprimé, je vous propose donc de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 46 voix
- Contre : groupe « Nous sommes Nanterre »
- Abstentions : Mme Bedin (pouvoir à M. Ribault), M. Ribault, Mme Maufrais et Mme Decis

Je vous remercie pour ce vote.

162. ZAC Seine-Arche et la ZAC des Papeteries – Équipements publics partagés – 1. Modification du programme des équipements publics de la ZAC Seine-Arche – 2. Modification du programme des équipements publics de la ZAC des Papeteries – 3. Modification de la convention de financement des équipements publics inter-ZAC

M. le Maire. Nous allons passer au rapport n° 162, donc équipements publics partagés entre la ZAC Seine-Arche et la ZAC des Papeteries de la Seine. C'est Raphaël Adam qui rapporte.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Pour cette délibération, il s'agit d'une modification des programmes d'équipements publics entre la ZAC Seine-Arche, dont l'aménageur est Paris-La Défense, et la ZAC des Papeteries, qui est pilotée par la Ville. Il y a également une convention de financement des équipements publics inter-ZAC, puisque ces deux ZAC étant accolées, elles peuvent bénéficier d'un certain nombre d'équipements publics qui profiteront donc aux deux zones.

Dans ce cadre-là – nous l'avons indiqué tout à l'heure dans la réponse qui a été faite à M. Perraudin : nous avons donné un peu en avance finalement ces informations-là –, les études de trafic qui ont été menées par Paris-La Défense, concernant la circulation VL et les besoins de circulation VL entre le secteur des Papeteries et le secteur Anatole-France des Terrasses, ne nécessitent pas la réalisation d'une voie pour la circulation des véhicules légers. Les études montrent effectivement que cela n'amènerait pas à des dysfonctionnements particuliers sur la circulation dans le secteur. Il a donc été décidé d'abandonner cette création de voie circulée véhicules pour la remplacer par un prolongement dédié à une liaison piétonne et cyclable, avec un traitement forcément paysager, un ouvrage de franchissement du RER A. C'était déjà prévu dans le cadre de la convention. L'abandon de la circulation VL nécessite quand même ce passage, qui permet le franchissement des voies.

Je ne sais pas si je peux projeter, j'ai le tableau et ce ne serait pas mal de le diffuser pour les participants au niveau de la régie. Sur les programmes inscrits dans le cadre de la convention inter-ZAC, nous avons initialement le franchissement du RER A pour une valeur de 13 millions, le boulevard Beltrame circulé avec des véhicules légers à 13,4 millions. Cette dépense-là disparaît dans la nouvelle convention inter-ZAC puisque la réalisation en voie douce réduit les coûts de réalisation à 4,3 millions. Mais il a été proposé, dans le cadre de cette délibération, d'intégrer des éléments qui bénéficiaient en fait aux deux ZAC, de prendre en compte à la fois :

- les murs antibruit ;
- l'aménagement au-dessus de la dalle de l'A86, qui nécessite des aménagements qui permettront demain de pouvoir circuler sur l'ensemble de cet espace-là ;
- un aménagement qui permettra de relier le parc du Chemin de l'Île à la circulation vers l'A86 pour permettre le prolongement de la coulée verte vers la Seine.

Voilà la raison pour laquelle, dans le cadre de la convention Inter-ZAC, le programme d'équipements publics proposé passe à 32,6 millions. Ce ne sont pas des dépenses supplémentaires mais une intégration de réalisations qui bénéficient aux deux ZAC existantes.

Il vous est demandé ce soir d'approuver les trois délibérations qui permettent à la fois la modification de la ZAC des Papeteries, de la ZAC Seine-Arche et de la convention inter-ZAC. Je vous remercie.

M. le Maire. Emmanuelle Fossati.

Mme Emmanuelle FOSSATI. Monsieur le Maire, chers collègues, nous validons naturellement ce changement d'orientation volontariste prenant en compte la priorité de réguler le trafic automobile afin de développer un modèle de ville apaisé, attaché à une qualité de l'air optimal et à une limitation de l'émission de gaz à effet de serre. Surtout,

cette nouvelle liaison douce, s'appuyant sur l'existant, constitue un pas en avant remarquable pour engager les Nanterriens et futurs salariés de la Ville se rendant à Nanterre à marcher et à prendre appui sur les intermodalités existantes dans leur parcours.

Dans cette dynamique d'établissement de nouveaux espaces de vie, essentiellement professionnels, avec l'aboutissement du projet des Papeteries, la pluralité des modes d'accès à ces espaces contribuera à forger l'identité de cette zone d'avenir singulière, pleinement reliée à tous les quartiers de la ville. L'un des facteurs clés du succès de cette opération est la garantie d'une continuité de ces pistes cyclables sans point noir dans l'ensemble de la ville et du territoire. Nous sommes attachés à la qualité des infrastructures mises en place et au soin apporté pour assurer une continuité de la coulée verte au-delà de l'avenue de la République. En résumé, cette opération démontre notre capacité à réaliser des arbitrages bénéfiques pour améliorer le cadre de vie des Nanterriens en leur offrant de nouvelles alternatives conformes à leurs attentes et exigences. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats des votes :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed (pouvoir à M. Hmani), M. Hmani, M. Bellier, Mme Rezzag Bara, M. Selmet, Mme Faked (pouvoir à M. Selmet), M. Sage, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche

163. ZAC Rouget de l'Isle – Acquisition par la Ville de voies et d'espaces publics auprès de Paris-La Défense

M. le Maire. Je vous propose de passer au 163, ZAC Rouget de l'Isle. Il s'agit de l'acquisition par la Ville de voies et d'espaces publics, réalisés dans le cadre de la ZAC Rouget de l'Isle, auprès de Paris-La Défense et qu'il faut maintenant acquérir. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci Monsieur le Maire. Effectivement, Paris-La Défense a fini les aménagements du secteur de la ZAC Rouget de l'Isle. Il était prévu, dans le cadre du protocole de la ZAC, de restituer à l'euro symbolique l'ensemble des espaces publics, à savoir voiries, trottoirs, espaces publics, qui étaient sur ce périmètre. Il vous est donc demandé ce soir d'autoriser le Maire et le Conseil municipal à l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de Paris-La Défense, des parcelles listées dans la documentation jointe qui vous a été communiquée.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Rezzag Bara, M. Selmet, M. Sage, Mme Faked (pouvoir à M. Selmet), M. Drouche et Mme Boussissi-Poullard

Mme Magnon et M. Gauthierot rejoignent la séance du Conseil municipal

164. Projet de renouvellement urbain du quartier Parc Sud – Déclassement des parcelles constituant l'îlot Guimier

M. le Maire. Nous passons au point n° 164, le projet de renouvellement urbain du quartier Parc Sud, déclassement des parcelles constituant l'îlot Guimier. Raphaël.

M. Raphaël ADAM. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Parc Sud, le Conseil municipal avait approuvé par délibération du 14 décembre 2020 un protocole de partenariat pour le changement d'usage des six tours Nuages, qui a été signé le 26 mars 2021 et qui prévoyait les modalités de réalisation d'une opération d'environ 250 logements sur l'îlot Guimier par le groupement Altarea.

Le montage retenu implique effectivement la cession par la Ville des parcelles dont elle est propriétaire sur l'îlot Guimier à la SPLNA sous la forme d'un apport en nature à la ZAC Parc Sud. Cet apport représente environ 8 000 mètres carrés, qui sont constitués d'un square, d'une voie en impasse actuellement, qui sert à une desserte de service, de cheminements piétons, d'un parking à l'arrière du 109-115 avenue Picasso et des vestiaires du stade Guimier, qui devrait être démoli en 2022. Ces parcelles faisant partie du domaine public, il est nécessaire de passer une procédure de déclassement avant toute cession des emprises.

Il vous est demandé ce soir d'approuver le principe de déclassement du domaine public communal de ces parcelles. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Ousman Diaby.

M. Ousman DIABY. Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, vous le savez, le projet de renouvellement urbain et social du Parc Sud revêt une importance majeure tant il suscite un intérêt grandissant au rythme des réalisations achevées, en cours et à venir.

L'implantation du tiers-lieu culturel au cœur du quartier permettra d'impulser une dynamique nouvelle au sein de celui-ci et au pied de nos tours, améliorant de fait le cadre de vie et l'habitat tout en diversifiant l'offre existante. De par sa localisation, ce tiers-lieu viendra aiguïser et définir la vision que nous nous faisons du quartier de demain, pouvant offrir à la fois de l'habitat, des commerces de proximité, une vie associative, une vie de quartier et des services publics de qualité. Il a vocation à devenir un lieu central pour les habitants du quartier. Le projet d'installation du tiers-lieu culturel s'inscrit pleinement dans la démarche de renouvellement urbain et social du Parc Sud. Il fera partie d'un ensemble d'équipements nouveaux à fort rayonnement, aussi bien pour le quartier et ses habitants que pour l'ensemble des Nanterriennes et des Nanterriens. Corrélié avec le Centre culturel européen de rencontres, le centre sportif, la Maison de l'emploi et de la formation, et la reconstruction du groupe scolaire Maxime-Gorki, le quartier du Parc Sud se verra complètement transformé grâce à la diversification de l'offre qui sera dès lors proposée. Du jeu à la lecture, de la création artistique à l'expérimentation numérique, ce projet œuvre à faire naître un espace culturel, social et ludique au sein d'un quartier renouvelé au service de ses habitants. Il sera empreint par l'échange et le partage.

C'est avec beaucoup de fierté que je verrai ce projet aboutir pour mon quartier et pour tous ceux qui y vivent. Ce tiers-lieu culturel permettra au Parc Sud de franchir une nouvelle étape dans son évolution programmée, avec une rénovation urbaine et sociale proposant des lieux multiculturels basés sur la pédagogie et l'innovation, sur le partage et la rencontre des énergies positives qui font la vie d'un quartier. Un vent nouveau souffle sur le Parc Sud. Il est le fruit d'un travail concerté et de la convergence d'idées émanant de ceux qui font le quartier. Il est porté par et pour ses habitants. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Monsieur le Maire, chers collègues, je ne le dirai jamais assez, mais c'est important de rappeler que les associations sont le cœur battant de Nanterre. Que serait en effet notre commune sans le concours de celles-ci et de ceux qui, par leur présence et leur disponibilité, le plus souvent bénévoles, contribuent à l'expression du vivre-ensemble et au rayonnement de notre territoire à travers des actions toujours plus concrètes et innovantes ?

Malgré les moyens limités et les conditions de travail parfois compliquées, le secteur associatif continue à s'investir pleinement pour les Nanterriens et les Nanterriennes, et plus spécifiquement au Parc. Toutefois, malgré notre soutien sans faille et le travail rigoureux des services, il n'est pas toujours simple d'accueillir comme il se doit l'ensemble des structures qui font vivre notre territoire, faute de locaux suffisamment disponibles ou décents. Aussi, il est temps de proposer à Authenti-Cité un lieu moderne et de grande capacité, à la hauteur de l'engagement et du travail effectué auprès de nos concitoyens, et ce depuis de nombreuses années. Le projet qui nous est ainsi présenté s'inscrit pleinement dans cette démarche volontariste qui accorde une place de choix à une structure associative emblématique au quartier du Parc, ce dont je ne peux que me satisfaire.

Actrice de premier plan, comme le reste des autres associations, Authenti-Cité contribue au rayonnement actuel au futur des tours Aillaud à travers le programme de rénovation urbaine, qui est maintenant dans sa phase concrète avec la réhabilitation du secteur. Dans cette démarche, il me paraît important d'apporter toute notre reconnaissance

aux acteurs associatifs, mais également de rappeler l'engagement de notre collègue Ousman Diaby dans l'aboutissement de la concrétisation de ce projet, qui apportera un nouvel élan à ce quartier emblématique de notre ville.

Je vous invite donc à exprimer votre approbation à ce beau projet en votant en faveur de cette délibération. Merci.

M. le Maire. Il existe une petite confusion entre les délibérations. Là, nous sommes sur le projet de renouvellement urbain, mais uniquement sur le déclassement des parcelles constituant l'îlot. Nous allons voter le 164.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Je me suis trompée de délibération.

M. le Maire. Nous allons voter le 164, puis je vais passer après tout de suite la parole pour que nous fassions le 182, qui est sur l'équipement culturel et de locaux associatifs auxquels vous faites référence.

Je vous propose de voter le 164.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : Mme Maufrais

182. Construction d'un tiers lieu culturel et de locaux associatifs au pied des tours Aillaud – 1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – 2. Désignation des membres du jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération

M. le Maire. Nous passons au rapport n° 182 et je donne la parole à Lucie Champenois sur la construction d'un tiers-lieu culturel et de locaux associatifs au pied des tours Aillaud, puisqu'il faut approuver le programme et désigner les membres du jury du concours. Lucie Champenois, à toi.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Merci. Nous avons fait un petit peu à l'envers ce soir, mais mes collègues étaient tellement impatients de parler de ce projet de tiers-lieu qu'ils sont passés dessus la délibération. Je vous la présente quand même.

C'est vrai que, dans le projet de renouvellement des tours Aillaud, nous accompagnons ce projet hyperimportant, comme vous l'aurez compris, pour les quartiers, les habitants et les associations, d'un projet culturel, d'un tiers-lieu culturel, un équipement phare qui se joint à la démarche de la Cité éducative, à l'ouverture d'un centre culturel européen de rencontre, qui sera un lieu municipal – à l'origine une médiathèque, mais pas seulement, comme l'a esquissé mon collègue Ousman, puisque nous aurons médiathèque, Ludothèque, FabLab dans le même espace. Nous travaillons avec les associations, à qui nous ouvrirons grand les portes de ce lieu, et avec l'ensemble des habitants évidemment.

La fondation, et la refondation, de ce quartier est effectivement pour nous quelque chose que nous voulons appuyer et adosser à cette ouverture culturelle d'un équipement phare : 1 200 mètres carrés. Vous avez le montant du projet et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, qui témoigne de l'importance et de l'exigence que nous accordons à ces travaux qui s'engagent, pour lesquels nous vous proposons d'acter un projet fonctionnel et un jury pour la maîtrise d'ouvrage.

M. le Maire. Vous savez tout. Nous allons donc passer au vote du 182. Nous allons le faire à main levée, à moins que cela ne vous perturbe. Non ? Donc nous allons pouvoir le faire, nous votons bien le 182.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Pendant le vote, Monsieur le Maire, j'en profite. Deux mots : ce soir, vous avez trouvé sur vos tables le livre des maternelles, si tout va bien, délivré à l'ensemble des élus. Vous l'aurez compris, l'été est fini, à la météo que vous subissez comme moi à l'extérieur, mais nous espérons qu'il accompagnera nos jeunes enfants jusqu'à l'été prochain. Cela nous parle de transition, de ces petits moments parfois angoissants et de la manière dont nous les accompagnons, pas avec de l'exceptionnel ni de l'extraordinaire, mais avec un peu de partage, de douceur et d'entourage. Voilà.

M. le Maire. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : M. Denois, M. Gauthierot, M. Hingant, Mme Fossati, le groupe « Nous sommes Nanterre »

M. le Maire. Nous n'avons pas fini avec cette délibération puisqu'il faut délibérer sur la composition du jury. J'ai vu que M. Adam Oubuih voulait intervenir, donc je lui laisse la parole.

M. Adam OUBUIH. Sur la 165, je ne pourrais pas prendre part au vote parce que c'est la Caisse des Dépôts qui est emprunteur.

M. le Maire. Nous sommes sur le 182. Le jury, vous le savez, c'est :

- le Maire ou son représentant qui est Président du jury ;
- les cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres ou leurs suppléants en cas d'empêchement ;
- un tiers de personnalités qualifiées parmi les membres du jury le cas échéant, donc des personnalités supplémentaires – quatre au maximum.

Je propose donc qu'on désigne, en plus de la commission d'appel d'offres, trois élus complémentaires par la responsabilité qu'ils ont :

- Alexis Martin, puisqu'il s'occupe du patrimoine communal ;
- Ousman Diaby, parce qu'il est élu du quartier ;
- Lucie Champenois, parce qu'elle a en charge cette responsabilité.

Sur ce, je vous propose donc d'adopter cette répartition du jury. Nous le faisons en levant la main, cela va être plus simple. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : M. Denois, M. Gauthierot, M. Hingant, Mme Fossati, le groupe « Nous sommes Nanterre »

165. Réaménagement de prêts de l'ESH RATP Habitat – renouvellement de la garantie communale

M. le Maire. Nous passons au rapport 165. M. Oubuih ne vote pas. Là, il s'agit donc du réaménagement de prêts de RATP Habitat et c'est Samia Kasmi qui rapporte.

Mme Samia KASMI. Monsieur le Maire et chers collègues, effectivement il s'agit du renouvellement de la garantie communale Cette garantie communale avait déjà été accordée précédemment, en décembre 2010, en octobre 2014 et en novembre 2015 par le Conseil municipal. RATP Habitat a renégocié ses prêts auprès du CDC et, bien évidemment, ils nous ont sollicités pour que nous leur apportions à nouveau cette garantie. C'est ce que nous vous proposons d'approuver par cette délibération. Bien évidemment, notre contrepartie, à savoir le droit de réservation des logements, reste inchangée.

M. le Maire. Je propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés

- Contre : 0
- Abstentions : Adam Oubuih

166. Groues lot 3 Hanriot – Acquisition de 7 logements par la coopérative Jardins des Groues – Garantie communale des emprunts

M. le Maire. Nous passons au 166, Groues lot 3 Henriot. La parole est à Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, je suis particulièrement fière de vous présenter cette délibération, qui fonctionne un petit peu comme la précédente. Il s'agit donc de garantie communale des emprunts, mais, pour le coup, ce projet a une particularité dans la mesure où vous aurez bien vu qu'il s'agit d'un programme immobilier de 148 logements, dans lesquels 7 logements sont en accession à la propriété et ont été conçus dans le cadre d'une démarche collective. J'ai reçu les coopérateurs de cette coop Jardin des Groues la semaine dernière, et j'ai pu constater leur ferveur et leur enthousiasme à avoir pu concevoir avec le promoteur immobilier cette coopérative, qui va leur permettre effectivement de gérer l'entretien et la gestion de l'immeuble.

Je suis très fière de vous demander aujourd'hui de bien vouloir leur apporter cette garantie communale. La contrepartie est aussi particulière pour le coup. Là, nous demandons à la Cop Jardin des Groues de réserver le logement qui serait vendu – en cas de départ, bien évidemment, d'un coopérateur – de telle sorte que la future coopératrice ou le futur coopérateur soit un ménage nanterrien.

M. le Maire. Je vous propose de voter avec enthousiasme, comme l'a demandé Samia.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : M. Adam

167. Commerce – Dérogation au repos dominical au titre de l'année 2022

M. le Maire. Je vous propose de passer au 167, commerce, dérogation au repos dominical au titre de l'année 2022. C'est Rachid Tayeb qui rapporte.

M. Rachid TAYEB. Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. La loi Macron d'août 2016 permet aux Maires de limiter les ouvertures le dimanche dans la limite de 12 par an. Par contre, elle les oblige à se prononcer avant la fin de l'année.

Nous avons été sollicités par certains commerçants – ceci se fait par branche d'activité et non pas commerce par commerce, pour éviter toute discrimination ou concurrence déloyale. Il s'agit d'autoriser certains commerces à ouvrir plus de 5 dimanches, qui sont cités dans la délibération – commerces de détail et magasins non spécialisés, d'autant qu'ils ont souffert pendant la crise. Inutile de vous rappeler qu'il y avait tout un pan de commerces qui étaient fermés parce qu'ils étaient considérés comme non essentiels. Ceci pour leur permettre de retrouver un peu leur activité normale et les mettre à l'abri de la concurrence des villes avoisinantes et des Quatre-Temps aussi, qui est un grand pôle commercial. Il s'agit :

- de magasins alimentaires – la loi leur permet certaines ouvertures ;
- de commerces de vente de véhicules, avec les dates du 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022 ;
- de commerces de vente de détail prêt-à-porter féminin, pour à peu près les mêmes dates ;
- de commerces de matériel de télécommunication et d'électroménager.

Il vous est demandé, si vous le voulez bien, d'autoriser M. le Maire à signer cette délibération. Merci.

M. le Maire. Je suis sûr que vous êtes d'accord. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche

168. Convention de transfert d'un compte épargne temps

M. le Maire. Nous passons au 168. Cette fois-ci, c'est Rachel Kashema qui rapporte. C'est la convention de transfert de compte épargne temps. Je lui cède la parole.

Mme Rachel KASHEMA. Dans le cadre du décret du 26 août 2004, relatif aux modalités d'application du CET (compte épargne temps) – et plus précisément ici la possibilité de mise en place d'une convention permettant aux collectivités et établissements publics d'effectuer le transfert d'un agent via mutation ou détachement, tout en permettant à ce dernier de conserver son CET –, cette convention prévoit que la Communauté Paris-Saclay, qui est la collectivité de provenance de Mme de Miguel – l'agent dont nous nous parlons ici –, verse une compensation financière de 2 025 euros à la Ville de Nanterre, qui est la collectivité d'accueil de Mme de Miguel afin que cette dernière puisse bénéficier du transfert de son CET.

Je vous propose donc, chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de transfert du compte épargne temps. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

169. Mise à disposition de service de gestion administrative du personnel de la Ville de Nanterre auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest-La Défense – Convention avec l'établissement public territorial Paris Ouest-La Défense pour l'année 2022

M. le Maire. Nous passons au 169. Il s'agit de la mise à disposition de service de gestion administrative du personnel de la Ville de Nanterre auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest-La Défense. C'est Rachel Kashema qui rapporte.

Mme Rachel KASHEMA. Je vous remercie, Monsieur le Maire. Comme chacun le sait, depuis janvier 2018, la gestion des carrières et payes des agents de l'ETP POLD, donc l'établissement public territorial de Paris Ouest-La Défense a été confiée à la ville de Nanterre, via une convention bien entendu. Cette convention arrivant à échéance à la fin du mois en cours, c'est-à-dire à la fin de cette année 2021, je vous propose, chers collègues, d'autoriser M. le Maire à renouveler et à signer la mise à disposition du service de gestion administrative du personnel de la Ville de Nanterre à l'EPT POLD pour l'année à venir, c'est-à-dire 2022. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

170. Déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris – Avenant n° 1 à la convention

M. le Maire. Nous passons donc au 170. Il s'agit du déploiement expérimental du dispositif Pass numérique avec la Métropole du Grand Paris. Il s'agit plus exactement d'un avenant à la convention. Éric Solas, Jean-Pierre Bellier et Imed Azzouz ne participent pas au vote. Je passe la parole à Caroline Cor.

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire. Créer un compte sur le site d'une administration pour ouvrir ses droits Caf, pour s'inscrire à Pôle Emploi, pour demander le RSA, pour prendre rendez-vous à la Préfecture pour renouveler son titre de séjour, joindre des documents numérisés à son compte : toutes ces opérations sont, pour beaucoup de personnes, très loin de leurs compétences et, pour cela, elles ont besoin impérativement d'être formées à l'utilisation de l'outil numérique pour un enjeu vital : accéder à leurs droits. C'est l'objet du dispositif expérimental de formation à l'aide de ces chèques, que nous appelons Pass numérique, qui sont proposés par la Métropole du Grand Paris et pour lesquels la Ville a été retenue comme terrain d'expérimentation.

Le déploiement du Pass numérique a été déclenché par la signature de la convention entre la Ville et la Métropole du Grand Paris, approuvée en Conseil municipal en février 2021. Le CCAS est le référent du dispositif vis-à-vis de la Métropole du Grand Paris. Il a reçu à ce titre 500 Pass, qui lui ont été remis, et huit associations nanterriennes dispensent depuis septembre ces formations contre remise du chèque.

Les premières distributions n'ont pu intervenir que très récemment, ralenties par la crise, évidemment. La Métropole du Grand Paris a proposé de prolonger la convention pour permettre au dispositif de rentrer dans sa phase d'efficacité maximum. Le terme est ainsi reporté du 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} décembre 2022.

Nous vous proposons donc d'approuver cette prolongation.

M. le Maire. Thésèse Ngimbous Batjôm.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Je ne vais plus me tromper cette fois-ci. Monsieur le Maire, chers collègues, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de lutter contre toutes les fractures sociales. Celle relative au numérique en fait malheureusement partie.

Dans une société de plus en plus dématérialisée, le droit de se former aux outils informatiques et y accéder est une nécessité absolue. C'est dans cet esprit que la Ville de Nanterre s'est, pour rappel, portée candidate dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancée par la Métropole du Grand Paris pour expérimenter sur son territoire le Pass numérique. Outre un outil visant – je cite – « à donner une réponse à la dématérialisation des services publics, ce dispositif est une arme dans la lutte contre l'illectronisme, via une aide concrète apportée aux personnes en situation de décrochage numérique, notamment les personnes âgées isolées – comme vient de le dire Caroline –, ainsi que les jeunes sans qualification ».

Comme le prévoit la convention signée lors du Conseil municipal du 9 février dernier, une première dotation de 500 Pass numériques a été remise au CCAS. Ils seront redistribués aux associations et structures labellisées. La présentation et la signature de l'avenant portant au 31 octobre le terme de la convention avec la Métropole doivent nous permettre de mieux évaluer les avancées, mais également les éventuels points de vigilance relatifs au Pass numérique et à son utilisation, afin de permettre à un grand nombre de citoyens de pouvoir en bénéficier et ainsi d'assurer la généralisation à l'échelle du Grand Paris. Nanterre peut à ce titre s'appuyer sur le concours des acteurs sociaux institutionnels ainsi que du secteur associatif pour faire part de son retour d'expérience, mais également d'éventuelles recommandations futures. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Mme Genthon quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à Mme Penture.

171. Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour 2021-2026

M. le Maire. Nous allons passer au rapport 171. Cette fois-ci, il s'agit de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour 2021-2026, projet de contrat signé entre la Ville et l'État. Je passe la parole à Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Merci, Monsieur le Maire. Depuis quelques années, la Ville de Nanterre s'est engagée en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, notamment à travers la signature et la mise en œuvre du contrat local de sécurité, qui est devenu la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Le CLSPD constitue un cadre formel et partenarial de rencontres et d'engagements réciproques entre la Ville et l'ensemble des partenaires qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la délinquance et de sa prévention. La stratégie territoriale permet de formaliser les engagements de chacun pour que chaque partenaire prenne ses responsabilités en fonction de ses compétences respectives.

L'action qui a été menée au cours de ces dernières années démontre l'utilité de ces différents dispositifs partenariaux, qui ont permis une baisse significative de la délinquance à Nanterre ces cinq dernières années. Comme vous le savez, la lutte contre la délinquance est une priorité pour notre territoire. La dernière stratégie étant arrivée à son terme en 2020, la volonté de la Ville de Nanterre et de ses partenaires a donc été, bien évidemment, de la renouveler entre 2021 et 2026.

Lors d'une première phase d'évaluation de la stratégie 2015-2020 – je profite de cette séance pour remercier Céline Petitjean, notre coordinatrice CLSPD, qui a fait un travail formidable dans le bilan –, réalisée avec l'ensemble des porteurs d'actions, chacun a été sollicité afin d'évaluer chaque action avec chaque partenaire, ce qui nous a permis de construire une base de concertation avec les différents partenaires. En complément, il a été procédé à un bilan des dispositifs opérationnels mis en place au sein de ce CLSPD : groupe local de traitement de la délinquance, cellule des mineurs, travail d'intérêt général, cellule de prévention sécurité, partenariat institutionnel.

Une concertation, comme je vous le disais, large et innovante a été conduite en associant les partenaires de ce CLSPD ainsi que les différents élus thématiques (les élus de quartier et les maires adjoints thématiques) autour de cinq ateliers, qui ont permis de s'interroger collectivement et de partager, autour de problématiques recensées, si les actions réalisées ont contribué à résorber les problématiques, et quelles pistes de travail seraient à développer dans notre nouvelle stratégie. Au total, ce sont environ 70 participants (élus, services municipaux, Conseil départemental, parquet, commissariat de Nanterre, Éducation nationale, associations et d'autres partenaires).

Aujourd'hui, lors de cette séance, c'est le fruit de ce travail de concertation innovant et large qui est proposé, autour de six axes stratégiques :

- 1) sécuriser et lutter contre la délinquance en lien avec les forces de sécurité ;
- 2) lutter contre les incivilités : une priorité pour notre ville et notre mandature ;
- 3) sécuriser les espaces publics et collectifs en mobilisant les bailleurs ;
- 4) agir en direction des mineurs exposés à la délinquance et prévenir la récidive ;
- 5) prévenir les comportements à risque violents et sensibiliser les jeunes et les familles à la citoyenneté ;
- 6) prévenir et combattre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Les actions à mettre en œuvre pour 2021-2026 doivent nous permettre de répondre aux évaluations du territoire et aux besoins identifiés par les élus, les partenaires, les institutionnels et bien évidemment les professionnels de terrain. Enfin, l'actualisation de cette nouvelle stratégie s'inscrit également dans le cadre des nouvelles orientations de la mandature et de ses engagements municipaux, à savoir :

- développer la lutte contre les incivilités grâce à l'augmentation des effectifs de 25 policiers municipaux et 25 agents de la surveillance de la voie publique, malgré les difficultés de recrutement, qui ne sont pas propres à la Ville de Nanterre mais qui touchent toute l'Île-de-France et toute la France ;
- développer le dispositif de vidéoprotection en installant dix caméras par an au sein de notre territoire
- étendre la vidéo verbalisation, ce qui a démarré au cours de cette année 2021, dans la lutte contre le stationnement gênant et la circulation des deux roues et contresens sur les trottoirs ;

- maintenir les dispositifs de médiation de jour comme de nuit ;
- impliquer les citoyens dans les dispositifs de prévention de la délinquance, et notamment les instances au sein des instances du CLSPD et l'Observatoire des engagements ;
- mobiliser l'État dans ses prérogatives régaliennes avec la mobilisation des moyens de la police nationale et de la justice ;
- poursuivre les actions de prévention de la délinquance.

Cette nouvelle stratégie se caractérise par son aspect particulièrement opérationnel. À ce titre, elle a été saluée par les partenaires.

Je termine mon propos en indiquant que, parmi les propositions formulées par le groupe « Nanterre Ensemble », qui ont fait l'objet de discussions à l'occasion de la conférence des présidents de groupe qui se tient avant chaque Conseil municipal, la municipalité retient trois propositions :

- intégrer un membre de l'opposition à la plénière annuelle du CLSPD ;
- communiquer les rapports annuels du CLSPD à l'ensemble des groupes du Conseil municipal, majorité et opposition ;
- travailler plus particulièrement à la lutte contre les violences faites aux femmes. Sur ce point, je rappelle qu'un axe dédié a été intégré dans la nouvelle stratégie qui vous est présentée aujourd'hui.

Pour autant, la mobilisation et l'ambition de la Ville en la matière vont au-delà puisque, dans le cadre du projet de la Maison des femmes, un contrat relatif aux violences sexistes et sexuelles, comprenant les volets prévention, accompagnement des victimes et suivi des auteurs, sera mis en place au cours de l'année 2022 et annexé à la présente stratégie. Sur ce point, je me permets de passer la parole à Laureen Genthon, Maire adjointe aux droits des femmes.

Mme Laureen GENTHON. Merci, Madame Rezzag. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Indéniablement, cette nouvelle stratégie, ainsi que Mme Rezzag l'a rappelé, est une grande avancée pour notre ville puisque, pour la première fois, elle intègre le sujet des violences faites aux femmes et aux enfants dans le nouveau dispositif, et cette prise de conscience, de la part des pouvoirs publics, devra naturellement s'élargir. La crise sanitaire, le mouvement #MeToo et l'actualité nationale ont permis de révéler le phénomène des violences faites aux femmes. Dans les Hauts-de-Seine, ce sont 23 % des actes de violence. Tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint. En 2021, nous dénombrons 107 féminicides, un nombre de mortes qui est déjà plus élevé que l'année précédente.

Aussi, intégrer la lutte contre les violences faites aux femmes dans le CLSPD apparaît comme étant parfaitement complémentaire avec le projet phare, aussi innovant qu'audacieux, qu'est la Maison des femmes et dont l'ouverture est prévue dans les prochains mois. Cette complémentarité s'appuie sur l'accueil, l'accompagnement proposé aux femmes victimes de violences, avec la participation active et essentielle de différents partenaires, aussi bien professionnels qu'associatifs. Si des premiers pas encourageants ont été menés dans ce sens, il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir. La prévention auprès du plus grand nombre est l'un d'eux. C'est pourquoi nous avons mené, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, une formation destinée aux agents de la Ville de Nanterre le 25 novembre dernier. Près de 100 agents ont assisté à cette journée de sensibilisation et ont manifesté leur souhait pour que ces journées se reproduisent plus régulièrement. Nous y travaillons donc.

Sensibiliser la population est également un enjeu important, notamment par l'intermédiaire de projets socioculturels et sportifs, dont l'objectif est de développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes. C'est ce que nous avons pu réaliser cette année en organisant pour la première fois plusieurs initiatives dans le cadre de la Quinzaine pour la lutte contre les violences faites aux femmes, qui a débuté le 22 novembre dernier et qui s'est achevée aujourd'hui. Aussi, nous partageons l'adage qui dit : « Observer pour comprendre et comprendre pour agir ». En effet, si nous voulons lutter avec efficacité contre ce fléau que sont les violences commises à l'égard des femmes et des enfants, nous avons besoin de données statistiques. C'est pourquoi un Observatoire local de violences sexistes et sexuelles va être mis en place. Cette instance, que nous appelons de nos vœux depuis près de dix ans à l'échelle du Département des Hauts-de-Seine, permettra, j'en suis certaine, de mieux comprendre les situations et les obstacles, et ainsi de mettre en place des dispositifs et des politiques publiques adaptées, mais surtout efficaces.

Dans le cadre de ce travail de préfiguration, nous avons l'ambition d'impulser un partenariat avec tous les acteurs institutionnels et associatifs, tels que le CASH de Nanterre, notamment, le service des urgences, la CAF, les associations spécialisées, mais aussi les partenaires culturels, sportifs et de l'insertion. D'ailleurs, j'en profite pour répondre à M. Ribault, qui nous interrogeait au sujet de l'École française des femmes : c'est un partenaire qui est déjà associé à ce projet et qui, d'ailleurs, est très heureux de contribuer à cette Maison des femmes. Le commissariat de police est quant à lui un partenaire incontournable, avec qui nous partageons la volonté d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences, avec notamment l'installation d'un interphone dédié aux femmes victimes de violences, qui permet une prise en charge directe et confidentielle par des fonctionnaires de police formés. L'État a exprimé sa volonté d'action contre les violences faites aux femmes en s'engageant à nos côtés sur le projet de Maison des femmes. Nous serons attentifs à ce que cette volonté se traduise dans les faits.

Nous avons également sollicité le Département qui, en tant que chef de file de l'action sociale, est tout à fait à même de travailler avec la Ville de Nanterre sur des collaborations pour la Maison des femmes.

Vous le comprendrez : la réussite de ce projet dépendra de la volonté de l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels. Nous le savons : là où il existe une volonté, il existe un chemin, et je souhaite de tous mes vœux que nous empruntons ce chemin avec le plus grand nombre pour enfin en terminer avec ce fléau. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Monsieur Ribault.

M. Christophe RIBAUT. C'est avec grand intérêt que nous avons lu votre projet pour les cinq prochaines années, tout comme nous avons essayé d'analyser avec un intérêt aussi grand les résultats du dispositif précédent, qui a pris fin en 2020. Nous sommes quand même de nouveau surpris par la satisfaction que vous affichez sur les résultats, et nous tenons surtout à souligner – ce que je vais détailler un peu – un manque d'ambition encore et de volonté politique en matière de sécurité et de prévention, sujet pourtant majeur pour les Nanterriens – ils nous le redisent sans arrêt.

Vous annoncez des résultats positifs, Nesrine. Vous dites que les chiffres de la délinquance ont baissé à Nanterre, mais de quels chiffres parlez-vous ? À quels indicateurs faites-vous référence ? Nous vous les avons demandés à plusieurs reprises et, à ce jour, nous ne les avons toujours pas reçus.

L'analyse du dispositif précédent montre que de nombreuses actions, pourtant inscrites dans vos axes stratégiques, n'ont pas été engagées et le sentiment des Nanterriens est très différent du vôtre – ils nous le disent tous les jours. Comment comptez-vous alors communiquer sur le sujet auprès d'eux pour les rassurer, voire les convaincre ?

Nous sommes nombreux, donc, à ne pas partager votre satisfaction en la matière, et la stratégie proposée pour la période 2021-2026 n'est pas faite pour nous rassurer, même si des choses semblent avancer. Les six axes stratégiques que vous avez retenus nous semblent complètement pertinents, notamment la lutte contre les incivilités ou encore, comme en parlait Laureen, la prévention contre les violences faites aux femmes et aux enfants, bien évidemment. Mais les plans d'action concrets présentés dans ce dispositif sur chacun de ces axes sont loin de refléter une véritable ambition en la matière et donc loin de répondre aux attentes des Nanterriens. J'ai toujours le même exemple – je sais que je radote –, mais à quand une police municipale digne de ce nom à Nanterre ? Vingt-cinq policiers à horizon 2025, c'est trop peu pour une ville de 100 000 habitants. Encore une fois, des ASVP, des médiateurs de nuit, qui sont très utiles, évidemment, mais qui ne peuvent pas se substituer à une police municipale.

Donc prévention, dissuasion, sanction. Nous pensons que ce sont trois piliers très importants pour une politique forte en matière de sécurité, et surtout parce que nous y tenons, pour préserver le bien-vivre ensemble au sein de notre ville. Nous ne retrouvons que trop partiellement ces points-là dans votre stratégie 2026.

Alors, merci – je le dis sincèrement – de nous avoir conviés lundi. Merci, Nesrine – ou Laureen, pardon – d'avoir intégré certains points que nous avons évoqués avec vous. Nous suivrons de très près les résultats et nous jugerons sur les faits. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Monsieur Adam Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, chers collègues. Déjà, beaucoup de choses viennent d'être dites que nous partageons, mais je vais commencer par enfoncer une porte ouverte : cela n'est pas à vous que je vais l'apprendre, mais l'un des premiers rôles du Maire est d'assurer la sécurité et la salubrité de sa commune. Or la sécurité et plus précisément les incivilités, cela a été dit par M. Rigault, sont un vrai sujet à Nanterre, et cela ne date pas d'hier – vous êtes à votre quatrième mandature, vous le savez –, qui reste malheureusement, sinon impunie, du moins fréquente. Et à chaque fois que nous – ou d'autres élus de différents bords, d'ailleurs – avons posé la question,

vous renvoyez une différenciation que nous jugeons artificielle entre le rôle régalien de l'État et le rôle de la Commune.

Or les incivilités touchent précisément au vivre-ensemble, et donc touchent précisément à ce que doit être la politique d'une commune, sont au cœur de l'action de ce que fait une Ville. C'est pour cela que nous proposons une police municipale de proximité, comme la quasi-totalité des grandes communes de France, y compris récemment la Ville de Paris, quelle que soit leur majorité politique, l'ont fait et s'en sont dotées. L'État – puisque vous parlez de l'action du gouvernement – joue son rôle. Il a augmenté de 17 les effectifs de police nationale dans le commissariat de Nanterre. L'État a été moteur, et cela a été souligné – je vous remercie –, au côté du Conseil départemental dans la lutte contre les violences faites aux femmes. L'État a des indicateurs chiffrés – je vous invite à aller les consulter. Vous voyez, nous parlions d'indicateurs chiffrés : là, vous allez sur le site du gouvernement, vous savez que, depuis cinq ans, une baisse de 13 % des atteintes aux biens s'est produite, une baisse de 19 % des atteintes aux personnes dans les Hauts-de-Seine. C'est précis. Nous aimerions bien avoir des indicateurs comme cela dans notre ville. Malgré vos promesses de campagne – effectivement, vous aviez promis une police municipale, cela fait déjà deux ans –, aucun progrès n'est à constater dans le recrutement. En tout cas, nous n'en constatons pas. Nous n'avons pas de bilan chiffré suffisamment précis de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Non, il ne nous parle pas de sujets importants dont souffrent les Nanterriens. Nous avons parlé d'incivilités, nous parlons de délinquance environnementale, de lutte, par exemple, contre les décharges sauvages. Nous vous le demandons : quand allez-vous agir ? Combien de temps allez-vous vous cacher derrière des difficultés de recrutement pour accélérer la mise en place de cette police municipale que vous avez vous-même promis ? Je rappelle que ce retard est socialement injuste parce qu'il touche d'abord les Nanterriens les moins favorisés, qui sont les plus directement confrontés aux incivilités.

Nous vous en remercions et nous félicitons évidemment les services de la mairie qui ont contribué à ce travail.

M. le Maire. D'autres interventions ? Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues. La prévention de la délinquance est un sujet complexe, difficile, et qui touche toutes les villes. Ce n'est donc pas aujourd'hui que je vais vous faire une critique sur ce que vous faites ou ne faites pas, mais je m'interroge juste sur une chose. Je n'arrive pas à saisir votre projet et vos actions municipales en termes de prévention de la délinquance. Parce que quand nous avons des difficultés dans notre commune sur des sujets de la sorte, au-delà de la concertation, de la réflexion et aussi de la possibilité de travailler sur des projets, je ne vois pas grand-chose en termes de réflexion, d'innovation. Même si une grosse partie de responsabilité relève de l'État en termes de sécurité publique, je pense que la Mairie de Nanterre, avec les atouts dont elle dispose en termes d'élus, en termes de structure, en termes de partenariats, en termes de finances, aurait la possibilité de travailler à un réel projet, du plus jeune âge jusqu'à nos anciens, avec une transmission intergénérationnelle. Peut-être suis-je idéaliste, mais je pense qu'il y aurait moyen à ce que nous travaillions tous ensemble à un projet réel de ce que nous voulons pour notre ville et de ce que nous voulons pour demain. Je vous remercie.

M. le Maire. D'autres interventions ? Nesrine, veux-tu dire quelques mots ?

Mme Nesrine REZZAG BARA. Très rapidement, mais ce sont des discours et des échanges que nous avons régulièrement lors de cette instance. Monsieur Oubuih, vous dites que nous nous cachons derrière les difficultés de recrutement. Non. Lisez, regardez, observez. Je vois aujourd'hui que vous êtes devenu le porte-parole d'Emmanuel Macron. J'ai assisté à un séminaire des policiers municipaux à Melun, qui ne sont pas du tout de notre couleur politique. Pourtant, nous avons réussi à travailler toute la journée avec le directeur du service. Il y avait des policiers municipaux, des experts, le commissaire divisionnaire de Melun, et tout le monde, à l'unanimité, autour de ce séminaire de huit heures, nous avons fait ce constat de cette difficulté de recrutement, quelle que soit la couleur politique de la ville. Les villes aujourd'hui, comme nous le disons, vivent dans des difficultés financières et toutes les villes le disent. Quand vous avez une concurrence, parfois déloyale, d'une ville à l'autre, c'est un petit peu compliqué. Quand l'État ne nous aide pas aussi dans les décrets pour pouvoir retenir nos policiers municipaux, c'est aussi compliqué. Donc si vous êtes devenu le porte-parole d'Emmanuel Macron, n'hésitez pas à faire passer les messages à qui de droit au sein de l'Assemblée nationale.

Concernant M. Ribault, quand vous parlez des chiffres de la délinquance, ils viennent tout simplement de l'autorité du commissariat, du commissaire divisionnaire et du ministère de l'Intérieur. Ce ne sont pas des chiffres que nous sortons, que ce soit Patrick Jarry ou moi-même. Ce sont donc de vrais chiffres. Vous pouvez peut-être demander au commissaire divisionnaire d'où il sort ses chiffres, je pense qu'il sera ravi de vous répondre.

« Manque de stratégie », « manque de volonté »... Je dis simplement : ayons confiance, arrêtons de mentir aux Nanterriens. Arrêtons de dire que nous vivons dans des ghettos. Il existe une réelle problématique de la lutte contre les incivilités. Nous essayons d'y travailler. Nous avons des partenaires avec qui nous travaillons intelligemment. Encore vendredi, nous avons vu, avec M. le Maire, M. le Procureur. Nous rencontrons régulièrement le commissaire. J'en profite pour remercier les actions des uns et des autres.

M. le Maire. Merci à Nesrine. Un tout petit mot, peut-être, pour compléter. Le cœur de notre action, c'est la complémentarité de l'action de la Ville avec celle de l'État sur cette question. D'autant plus que, bien sûr, la responsabilité dans la sécurité est celle de l'État. D'ailleurs, quand nous évoquons les chiffres de personnes dédiées à la sécurité à Nanterre, il ne faut pas oublier que cela commence déjà par 180 policiers sur Nanterre. Je suis très content d'avoir contribué à ce qu'il y en ait 17 de plus depuis le mois de septembre. Cela, c'est au cœur.

Après, les innovations... C'est ici, à Nanterre, Monsieur Drouche, qu'a été inventée la médiation de jour et de nuit. Un grand nombre de communes sont venues voir comment nous faisons de la prévention. J'ai même été sollicité par la ville de Barcelone pour venir leur expliquer comment nous faisons. Oui, nous avons inventé la médiation avec cette idée justement de la prévention de la délinquance, parce que nous mêlons un peu tout : nous parlons de sécurité, nous parlons d'incivilité et puis après nous parlons de prévention de la délinquance. Tout cela, ce n'est pas la même chose, bien sûr. Il faut traiter les choses telles qu'elles sont.

Donc oui, nous sommes des personnes tout à fait innovantes. D'ailleurs, le contrat que nous passons avec l'État, où il suffit d'échanger avec les responsables de l'État, d'ailleurs, de la justice comme de la préfecture et de la police : ils vous diront que le contrat qui est signé à Nanterre est un des plus fournis, des plus élaborés et des plus conséquents dans le département des Hauts-de-Seine. Évidemment, nous savons tous les progrès qu'il faut continuer de faire. C'est une tâche considérable. Je remercie Nesrine d'en assumer la responsabilité, et tous les employés municipaux qui lui apportent son concours.

Je suis en tout cas assez heureux que, ces 15 dernières années, nous ayons noué, au fil du renouvellement de nombreux commissaires, un vrai partenariat avec les forces de police de Nanterre. Cela va évidemment dans le sens des intérêts des habitants. Avec la justice également, puisque des choses sont mises en place à Nanterre, qui n'existent quasiment pas ailleurs dans le département des Hauts-de-Seine, avec un groupement de traitement de la délinquance qui prend sur un quartier, qui a pris le quartier du Parc Sud et qui est aujourd'hui au Chemin de l'Île, qui examine nom par nom comment les évolutions se font. Évidemment, nous sommes tenus au secret, bien sûr. Nous ne rendons pas public parce que nous sommes tenus au secret de le faire, mais il existe une cellule de suivi des mineurs à Nanterre, avec le Procureur de la République, pour essayer de prévenir des comportements signalés par les uns ou par les autres.

Évidemment, toutes ces questions sont tout à fait importantes. En tout cas, je remercie les uns et les autres d'avoir mené un débat dans la sérénité sur ces questions-là. Je pense que c'est évidemment important que nous continuions de travailler, sans excès, sans réduction, sans raccourcis. C'est une question trop sérieuse pour être traitée comme cela, parfois, à l'emporte-pièce. Nous allons donc continuer de travailler, signer ce contrat auquel vous serez conviés. Ainsi, vous aurez la communication des chiffres directement par le commissaire de police et par le juge, qui d'ailleurs m'a fait part – je le dis à l'ensemble de l'assemblée – que, s'agissant des menaces qui avaient été exercées à l'égard d'un certain nombre d'élus ici présents, le dossier n'est pas clos et d'autres mesures seront prises. Merci, évidemment, au Procureur de la République, de traiter cette question avec tout le sérieux que cela nécessite.

Sur ce, je vous propose de voter ce rapport.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : Mme Bedin (pouvoir à M. Ribault), M. Ribault, Mme Maufrais, M. Boughezala et le groupe « Nous sommes Nanterre »

172. Enlèvement et garde des véhicules épaves et en infraction avec le Code de la route pour les années 2023 à 2026 – Approbation du principe d’une délégation de service public

M. le Maire. Je vous remercie. Nous allons passer au rapport n° 172, enlèvement et garde de véhicules épaves et en infraction avec le Code de la route. C’est le principe d’une délégation de service public. Nous sommes aussi dans les incivilités. Nesrine.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Complètement, Monsieur le Maire. L’activité de la fourrière est exploitée par la société SNCDR en exécution d’une délégation de service public d’une durée de cinq ans, prolongée deux fois un an suite à la crise sanitaire. Celle-ci s’achève le 3 janvier 2023. Aujourd’hui, nous pouvons recenser, en 2021, plus de 3 000 véhicules qui ont été retirés. Nous parlions de la lutte contre les incivilités. Je pense que les chiffres ne mentent pas. Je vais vous donner un petit chiffre : en 2019, nous avons recensé 2 142 véhicules qui ont été retirés. En 2021, nous sommes à 2 500-3 000 véhicules. Il apparaît que la délégation de service public présente de nombreux avantages, dont la prise en charge des investissements et des risques commerciaux par le prestataire, ainsi que la simplification des flux financiers.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d’approuver le recours à la délégation de service public pour la prestation d’enlèvement et de garde des véhicules épaves et en infraction avec le Code de la route pour les années 2023 à 2026, et bien évidemment d’autoriser M. le Maire à signer toutes les mesures de mise en œuvre de cette procédure.

M. le Maire. Merci. Nous allons passer au vote.

L’ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l’unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : Mme Decis

173. Enlèvement et garde des véhicules en infraction avec le Code de la route – Avenant n° 2 de prolongation à la délégation de service public et mise en œuvre de la procédure

M. le Maire. Nous passons au 173. C’est un avenant de prolongation en attendant de passer la DSP.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Voilà. En attendant de passer la DSP, nous avons demandé cette prolongation déjà lors de la délibération du 5 octobre 2020. Là, nous vous demandons un avenant de six mois afin que le service fourrieriste puisse retirer les voitures en attendant la nouvelle DSP.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L’ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l’unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

174. Appel à projet du plan de relance « socle numérique des écoles élémentaires » – Convention de financement

M. le Maire. Nous passons au 174, l'appel à projets du plan de relance « socle numérique des écoles élémentaires ». Cette fois, c'est la convention de financement. Jean-Pierre Bellier.

M. Jean-Pierre BELLIER. Merci. Je ne vais pas vous resituer le plan 2E2N, parce que je crois que nous avons eu l'occasion au mois de mars d'en faire à peu près l'état des lieux, si ce n'est l'exégèse. Là, il s'agit effectivement d'autoriser le Maire à signer une convention de financement suite à l'attribution d'une subvention dans le cadre du plan de relance, et notamment de son axe qui se nomme le « socle numérique des écoles élémentaires ».

2E2N, comme vous le savez, comporte un certain nombre d'axes majeurs qui sont bien évidemment tous centrés autour de réussir à donner à nos enfants d'écoles élémentaires les moyens de se mettre en synergie avec tout ce qui relève aujourd'hui de ce que nous appelons la continuité pédagogique. Cela comporte cinq axes majeurs, comme je vous l'ai dit, mais je pense que, sans rentrer dans le détail sur les équipements et le délai de déploiement, prévu sur quatre à cinq années, il faut que vous sachiez que, d'ores et déjà, d'ici une dizaine de jours, quatre écoles de Nanterre vont être désignées comme écoles ambassadrices pour défendre et promouvoir ce plan d'action. Les écoles concernées sont celles de Sayad, de Balzac, d'Elsa Triolet et de La Fontaine. Ce sont des écoles qui auront vocation à faire la démonstration de la pertinence du socle numérique qui va être présenté ensuite à l'installation de toutes les écoles élémentaires de Nanterre.

Cette convention avec l'État porte sur un montant de 485 000 euros – c'est le montant de la subvention qui a été accordée –, mais elle se situe dans un plan beaucoup plus global, qui est de l'ordre, en investissement, de 1 600 000 euros et, en fonctionnement, de 80 000 euros par an sur cinq ans. Vous voyez que, finalement, l'État apporte une contribution de l'ordre de 25 % à l'investissement global réalisé par la Ville.

Je suis disponible pour toutes les questions que vous souhaiteriez poser.

M. le Maire. Monsieur Adam Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Je voulais juste dire que nous nous félicitons et que nous soutenons évidemment ce projet, que nous nous félicitons aussi, évidemment, de la contribution de l'État et du plan de relance. En tant qu' élu LaRem, il n'est pas surprenant que je soutienne la majorité gouvernementale, comme semble le dire Mme Rezzag. C'est absolument surprenant qu'un élu LaRem ne soutienne pas sa majorité.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

M. le Maire. Il faut lever la main, Monsieur Azzouz.

M. Imed AZZOUZ. Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'éducation des prochaines générations est une priorité pour notre mandature. Une ville pour toutes et tous, une ville numérique. Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de moderniser les outils numériques que nos enfants vont utiliser tout au long de leur parcours scolaire. C'est un axe essentiel de notre politique d'éducation, afin que tous les élèves des écoles élémentaires de Nanterre puissent bénéficier d'un apprentissage numérique.

Le projet « socle numérique des écoles élémentaires », conformément à nos engagements de campagne, a pour objectif de combler les retards numériques de nos écoles. La mise à disposition de 16 tablettes numériques sur les classes CP à CE2 et de 16 ordinateurs portables pour les CM1 et CM2 répond aux compétences numériques demandées dans les enseignements scolaires. Ces mises à disposition de matériels numériques se voient être complétées par la présence d'écrans numériques interactifs (ENI) pour les trois à quatre classes. Ce dispositif numérique a l'avantage d'ouvrir les élèves à de nouvelles méthodologies de manière ludique et interactive, totalement contrôlée et supervisée par les enseignants.

Parallèlement au matériel fourni dans les écoles, nous allons équiper toutes les écoles en fibres optiques. Ainsi, les écoles disposeront de meilleurs accès à Internet. Ce dispositif sera complété par un point d'accès wifi dit « débrayable », c'est-à-dire qui sera activé, désactivé à disposition, conformément à la loi. L'ensemble de ces dispositifs et leur bon fonctionnement seront supervisés par des techniciens dédiés aux écoles de Nanterre pour assurer la maintenance en cas de problème technique.

Face à la crise sanitaire de la Covid-19, les écoles et les services municipaux ont dû répondre aux besoins des familles n'ayant pas d'équipements numériques nécessaires au suivi et à la réussite de leurs enfants. Dans un

monde de plus en plus numérisé, l'apprentissage de ces nouveaux outils est primordial dans le renforcement du lien parent-enfant-enseignant. Ces investissements sont d'autant plus pertinents qu'ils vont contribuer aux chances de nos enfants de réussir avec les nouvelles technologies face aux inégalités socio-économiques. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Cette fois-ci, nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : Mme Decis

175. Budgets participatifs – Approbation de conventions avec des associations porteuses de projets et versement de crédits alloués

M. le Maire. Nous passons au 175, budget participatif. Emmanuelle Fossati.

Mme Emmanuelle FOSSATI. Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, le budget de la troisième saison du dispositif des budgets participatifs a été voté au budget primitif 2022. Dans la plupart des projets lauréats, les services engagent directement les crédits. Il n'y a alors qu'une convention d'utilisation à signer avec les porteurs de projets. Toutefois, dans certains cas, il est compliqué pour les services d'engager directement les crédits. Il est alors nécessaire de signer des conventions de financement. C'est le cas pour les deux projets suivants :

Le premier est porté par l'association Dir El Kheir, qui assure des distributions de denrées alimentaires auprès d'un public en précarité alimentaire dans le quartier du Parc Sud. Ils sont hébergés dans un local mis à disposition par le bailleur Hauts-de-Seine Habitat et non par la Ville. Le BP porte sur l'achat d'une chambre froide pour pouvoir proposer plus de produits frais.

Le deuxième BP concerné est porté par un citoyen qui souhaite réaliser un court-métrage sur les dangers liés aux deux-roues, en collaboration avec les jeunes du quartier du Vieux-Pont. La Ville n'ayant pas à sa disposition les moyens pour réaliser un tel projet, il a été décidé de passer par une association tierce, choisie par les services, nommée Hytek Music.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'approuver les deux projets de convention de financement et d'autoriser le Maire à les signer. Je vous remercie.

M. le Maire. Je suis sûr que vous êtes tous d'accord. Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : M. Diaby

176. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer

M. le Maire. Nous passons au 176. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer. C'est Didier Debord qui rapporte.

M. Didier DEBORD. Oui. La Ville s'est associée à la manifestation « Nager contre le cancer », qui a été organisée par le Comité des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le cancer en septembre dernier. Cette association a été présente au niveau du Palais des sports, a présenté son activité et a sensibilisé les usagers du Palais des sports à la lutte contre le cancer. Nous avons convenu que la collectivité reverserait à cette association l'ensemble des recettes enregistrées au centre nautique ce jour-là. Il s'agit donc de concrétiser cet engagement en versant à l'association le montant des recettes, qui s'est élevé à 382 euros ce jour-là.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : Mme Decis

177. Adhésion de la ville de Nanterre à l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes)

M. le Maire. Nous passons 177. Il s'agit de l'adhésion de la Ville de Nanterre à l'Association nationale des élus en charge du sport, pour un tout petit montant d'adhésion (927 euros). Je pense que c'est possible que la Ville y soit adhérente. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : M. Oubuih
- Ne prennent pas part au vote : Mme Boussissi-Poullard, M. Drouche et Mme Feaugas

178. Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep) – rapport d'activité 2020

M. le Maire. Nous passons au 178, Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep). C'est le rapport d'activité de l'année 2020, qui a été chargée en la matière. Hassan Hmani.

M. Hassan HMANI. Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement, c'est une délibération que nous passons tous les ans, pour information, à notre Conseil. Vous avez le détail, bien évidemment, en annexe concernant le rapport d'activité, ou vous pouvez le trouver au sifurep.fr, sur le site qui a subi une refonte complète pour mieux informer et conseiller l'ensemble des adhérents des collectivités, ou les habitants de ces dernières.

Je ne rentre pas dans les détails. Vous avez la délibération, vous avez l'ensemble des écrits concernant le rapport d'activité. Peut-être un petit rappel d'un point qui a marqué cet exercice 2020, à savoir la hausse phénoménale, sans équivalent depuis l'après-guerre, du nombre de décès sur notre territoire. Si vous avez lu le rapport, elle est pratiquement de 20 %, alors que, sur le territoire national, elle est quand même de 9 %. Au sein de notre territoire, sur, par exemple, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, elle est respectivement de 25 % et 24 %. C'est à cela que le Sifurep, et au travers le délégataire EGF, a fait face durant cette année 2020. Je vous donne juste un exemple local. À Nanterre, au cours de l'année 2020, une augmentation a été enregistrée au niveau des crémations, par exemple, de 24 %. Heureusement, il existe des services publics, difficiles, complexes certes, mais très importants, tels que le Sifurep, à travers le délégataire, qui ont pu contrôler les prix pour ne pas laisser l'espace à des spéculateurs qui profitent de cette fragilité des familles endeuillées pour faire des bénéfices.

Juste un rappel : sachez – il faut le dire – qu'il existe des tarifs négociés pour les habitants des collectivités adhérentes au Sifurep : inhumation à 1 905 euros et crémation à 1 518 euros. Bien évidemment, quand la personne décédée est dépourvue de ressources, les funérailles sont prises en charge sous réserve de fournir un certificat du CCAS.

Voilà ce que je voulais vous dire. Vous avez tout le détail, comme je l'avais dit, au sifurep.fr. Merci.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

179. Création d'un service commun pour le partage d'un pôle cybersécurité au sein de l'EPT Paris Ouest-La Défense. Approbation de la convention

M. le Maire. Nous passons au 179, la création d'un service commun pour le partage d'un pôle de cybersécurité au sein de l'EPT Paris Ouest-La Défense. C'est Imed Azzouz.

M. Imed AZZOUZ. Les collectivités territoriales sont des cibles privilégiées pour les cyberattaques. Pour diminuer leur vulnérabilité face aux attaques informatiques, les directeurs des systèmes d'information des communes du territoire de Paris Ouest-La Défense travaillent sur ces aspects de cybersécurité et souhaitent mutualiser leurs expertises via une compétence forte partagée. L'objectif de cette convention est de permettre aux villes adhérentes et à l'EPT Paris Ouest-La Défense de créer un service commun pour le partage d'un pôle cybersécurité constitué d'un responsable de sécurité des systèmes informatiques et muni des outils nécessaires à son activité.

Le pôle de cybersécurité sera composé d'un RSSI dans un premier temps. Il interviendra pour 50 jours par an pour la mairie de Nanterre, pour un coût annuel de 39 500 euros pour la Ville de Nanterre. Ce coût est d'une part une quote-part de salaire à hauteur du temps passé pour la mairie de Nanterre et d'un reliquat d'outils spécialisés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de création d'un service commun pour le partage du pôle sécurité.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

180. Droit d'usage de fibres optiques pour l'interconnexion des bâtiments communaux – Avenant à la convention entre la Ville et la société Irisé

M. le Maire. Nous passons au 180, droit d'usage de fibres optiques pour l'interconnexion des bâtiments communaux. C'est un avenant à la convention entre la Ville et la société Irisé. Imed, toujours.

M. Imed AZZOUZ. Au sein du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC), la Ville est adhérente à la compétence des réseaux de communication électronique. La délégation de service (DSP) ayant pour objectif la réalisation et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques destiné au marché professionnel, notamment les administrations, a été conclue entre le SIPPEREC et la société Irisé en 2001 pour une durée initiale de 18 ans.

Pour le prolongement de cette DSP, en octobre 2003, le Conseil municipal a approuvé les termes d'une convention-cadre entre la Ville et la société Irisé pour le droit d'usage à long terme de fibres optiques pour l'interconnexion en haut débit des bâtiments communaux.

L'avenant de la convention entre la Ville et la société Irisé reprend les nouvelles conditions générales de la DSP. Ces nouvelles conditions sont plus intéressantes que la grille tarifaire en vigueur, notamment dans le renouvellement des droits d'usage à l'échéance. Au-delà de la durée de la concession, le réseau appartient au SIPPEREC, préservant la pérennité des investissements.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'approuver l'avenant à la convention.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : Mme Decis

181. Plantation de 10 arbres dans le quartier du Petit Nanterre – Convention entre la Ville de Nanterre et l'association Environnement 92

M. le Maire. Nous passons au rapport n° 181, la plantation de dix arbres dans le quartier du Petit Nanterre. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de voter pour une convention entre la Ville de Nanterre et l'association Environnement 92, pour l'implantation de dix arbres dans le quartier du Petit Nanterre. C'est l'association Environnement 92 qui a sollicité l'accord de la Ville pour planter dix arbres sur le Petit Nanterre. La Ville sera en charge des travaux préparatoires, pour un montant évalué à 9 000 euros. L'association, de son côté, fournira les plants des arbres et plantera les arbres en présence des habitants. L'implantation aura lieu mercredi à 14 heures. Vous êtes donc tous conviés pour planter les arbres avec les habitants de Nanterre. Merci.

M. le Maire. Hélène Decis Lartigau.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Bonsoir. Pardon, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais cela fait deux délibérations que je me mords les lèvres. La première, c'était au sujet du socle numérique : 1 627 449 euros. Maintenant, dix arbres. Je sais qu'il existe des élus écologistes. Ma fibre est écologiste aussi, et j'ai vu un film extraordinaire au cinéma de Nanterre, qui était organisé par deux associations, les étudiants et Nanterre en transition. Cela s'appelait *Bigger than Us*. Je vous invite à regarder ce documentaire et je rêve de priorité à un monde plus écologique et plus respectueux de nos enfants. Parce que 1 600 000 euros pour acheter des tablettes et mettre de la fibre ? Nos enfants, dans 50 ans, se diront peut-être que ce n'était pas trop le sujet – mais je passe peut-être pour une vieille qui n'aime pas la technologie. Ce n'est pas cela, mais je n'entends pas assez, dans un Conseil municipal comme celui de notre Ville, que nous adorons, d'investissements sur notre Ville de demain.

Dix arbres ! Moi, cela me laisse...

M. le Maire. Ne vous emballez pas, ce n'est pas...

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Je ne m'emballe pas, Monsieur. Excusez-moi, mais nous ne disons rien dans ce Conseil pendant toute la soirée. Vous faites tout comme vous voulez, mais là, je ne peux pas. C'est impossible de nous laisser avaler cette couleuvre de dix arbres pour le Petit Nanterre et de se réjouir de dépenser 9 000 euros pour dix arbres.

Intervention hors micro.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Pardon ? Excusez-moi. Je travaille à l'hôpital de Nanterre, maintenant.

M. le Maire. Attendez, non, ce n'est pas cela le souci. Vous n'avez pas regardé la délibération.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. C'est le principe.

M. Alexis MARTIN. C'est une convention. Nous avons été sollicités par l'association Environnement 92 pour planter dix arbres. L'implantation d'arbres à Nanterre ne se limite pas à cette convention avec l'association Environnement 92. C'est une petite goutte dans l'ensemble. Je vous rappelle que nous avons un projet de planter 5 000 arbres sur l'ensemble du mandat sur Nanterre, donc 10 arbres sur 5 000 arbres, c'est vraiment une petite goutte d'eau.

Intervention hors micro de Mme DECIS LARTIGAU.

M. Alexis MARTIN. En tout cas, je voulais vous dire que nous partageons le même rêve d'une société plus écologique, peut-être pas tout à fait dans la même modalité, mais en tout cas nous partageons le même rêve.

Intervention hors micro de Mme DECIS LARTIGAU.

M. Alexis MARTIN. Et je vous invite juste, pour finir...

M. le Maire. Madame DECIS LARTIGAU, il vous répond.

M. Alexis MARTIN. Juste pour finir, je vous invite au Conseil municipal de février. Je vais vous présenter le rapport du développement durable de la Ville de Nanterre. Là, il y aura vraiment une liste assez exhaustive de tout ce que nous faisons en termes de développement durable, de transition écologique. Vous verrez donc que cela ne se limite pas à la présentation de ces dix arbres.

Intervention hors micro de Mme DECIS LARTIGAU.

M. le Maire. Nous avons travaillé.

M. Alexis MARTIN. Cela ne fait pas six mois que nous nous soucions de cette question.

Interventions hors micro.

M. le Maire. Nadine Ali.

Mme Nadine ALI. Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, depuis maintenant plus d'un an, nous nous sommes engagés devant les Nanterriennes et les Nanterriens à répondre à un besoin de végétaliser la ville par la plantation de 5 000 arbres dans tout Nanterre. Avec mes collègues du quartier du Petit Nanterre, nous sommes pleinement conscients qu'il existe un besoin de plus de verdure, de végétalisation et de réduction des îlots de chaleur. C'est pour répondre à cette exigence au Petit Nanterre que nous consacrons une partie de nos efforts, dont l'objectif est d'améliorer le confort des habitants ainsi que de leur offrir un cadre de vie agréable. En partenariat avec l'association Environnement 92, nous nous efforçons de répondre au besoin d'espaces verts voulus par les habitants. La plantation de dix arbres dans le quartier répond à l'exigence du besoin de verdure et la transformation du quartier du Petit Nanterre ne s'arrêtera pas à la plantation d'arbres.

Pour répondre à Mme Decis-Lartigau, nous travaillons sur la création de plusieurs endroits végétalisés qui répondent aux besoins de la nature et de la biodiversité. Par exemple, nous travaillons actuellement sur la création d'un jardin de 8 000 mètres carrés près de l'ancienne cité des Potagers, qui sera composée d'un jardin japonais accessible au public, ainsi que d'une parcelle destinée à l'agriculture urbaine. De plus, un autre exemple, grâce au partenariat avec Nanterre Coop Habitat, nous travaillons aussi sur la réutilisation d'un espace inexploité entre plusieurs bâtiments afin de créer un verger accessible, ce qui permettra de créer un espace commun et agréable pour les riverains.

Nous sommes pleinement conscients de l'urgence climatique qui est actuellement la nôtre, et à l'échelle du Petit Nanterre et de la Ville, nous mettons tout en œuvre afin d'y répondre avec nos moyens et les possibilités qui s'offrent à nous. Toutefois, malgré toutes les avancées faites à Nanterre en matière d'écologie dans son ensemble, les réponses aux défis écologiques qui se présentent à nous doivent engendrer une prise de conscience de la part de tous les acteurs, petits et grands, car ce n'est qu'en étant toutes et tous mobilisés qu'une réponse efficace pourra être apportée. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose de voter pour les dix arbres.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

183. Contrat de performance énergétique passé sous la forme d'un contrat de partenariat pour l'amélioration des performances environnementales du Palais des sports Maurice-Thorez et du gymnase Paul-Vaillant-Couturier – rapport annuel 2020

M. le Maire. Nous passons au rapport suivant, le 183. C'est donc un contrat de performance énergétique. C'est un rapport annuel. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Non, ce n'est pas moi.

M. le Maire. Le 183.

M. Alexis MARTIN. Ah oui, je voyais le 182, c'est pour cela. Cela m'a perturbé.

Le point n° 183. Je vous propose de prendre connaissance du rapport annuel 2020 du contrat de performance énergétique concernant le palais des sports Maurice-Thorez et le gymnase Paul-Vaillant-Couturier. Il s'agit d'un contrat de performance énergétique avec comme objectif de réduire de 38 % la consommation annuelle totale d'énergie primaire.

Comme vous pouvez le voir au niveau des engagements, au niveau de l'insertion, les objectifs n'ont pas été remplis en 2019 et en 2020. Pour l'année 2019, c'est suite à l'interruption d'un contrat d'alternant pour une attitude inappropriée. Pour 2020, c'est lié plutôt au Covid, parce que la société ne souhaitait pas que les intervenants travaillent dans le cadre des mesures sanitaires.

Au niveau de l'insertion et de l'engagement envers les petites et moyennes entreprises et les artisans, les objectifs ont été largement remplis puisqu'il était prévu, en phase travaux, que 1,5 million d'euros de travaux leur soient consacrés : finalement, 4 millions d'euros l'ont été. Au niveau du marché de l'entretien maintenance, l'objectif était de 15 % du marché : il a finalement été de 26 %.

Après, en ce qui concerne les performances énergétiques en elles-mêmes, ce qui devrait plus nous intéresser, durant l'année 2020, les objectifs ont été très largement atteints, mais il ne faut pas trop non plus se féliciter, puisque l'année 2020, comme vous le savez, était très particulière, avec une fermeture notamment de la piscine pendant plusieurs mois. Ces chiffres ne sont donc pas forcément représentatifs. Nous verrons dans les prochaines années si les chiffres sont aussi bons ou pas. Je vous invite à prendre note.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel.

184. Création et exploitation d'un réseau de chaleur desservant la ZAC Centre Sainte-Geneviève – Rapport annuel 2020 du délégataire de service public

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au 185, les mesures concernant l'occupation du domaine public à caractère commercial.

Un élu. Il y a le 184 avant.

M. le Maire. J'ai oublié la création d'un réseau de chaleur sur la ZAC Sainte-Geneviève.

M. Alexis MARTIN. Donc c'est encore un rapport sur le réseau de chaleur, sur la ZAC Sainte-Geneviève cette fois. Donc s'il s'agit d'un réseau de chaleur qui dessert la ZAC Sainte-Geneviève, comme son nom l'indique. L'objectif est que la chaleur soit produite au moins à 50 % à partir d'énergies renouvelables. Elle récupère pour cela une partie des calories des eaux usées, ce qui était assez innovant, en tout cas à l'époque, au moins au niveau français, si ce n'est européen. Nous avons 851 logements qui sont alimentés par ce réseau de chaleur. Nous avons régulièrement des petits problèmes avec ce réseau de chaleur. Là, notamment, des problèmes ont eu lieu avec les compteurs.

Au niveau de la consommation, celle-ci est en légère hausse. Pour l'eau chaude sanitaire, nous pensons que c'est lié au confinement et donc aux personnes qui étaient plus souvent présentes au domicile. Au niveau du chauffage, nous sommes plutôt dans une stagnation. Au niveau du taux de couverture des énergies renouvelables, c'est en amélioration, avec maintenant 41 % de l'énergie produite à partir de la géothermie, ce qui remplit l'objectif, qui est de 39 %. Les objectifs de faire 55 % de la production en énergies renouvelables ont été atteints, même s'il a fallu pour cela acheter pour 14 % de biométhane. Il reste donc encore une petite marge de progression puisqu'en gros, l'achat du biométhane s'est fait pour équilibrer et cela coûte cher au prestataire. Du coup, vu que cela lui coûte cher, il a encore un résultat net négatif de 70 000 euros pour cette année. De l'amélioration reste encore à faire pour que le fonctionnement de ce réseau de chaleur soit optimal.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel.

185. Mesures concernant l'occupation du domaine public à caractère commercial : exonération partielle de la redevance au titre de l'année 2021 pour les restaurants avec terrasses

M. le Maire. Merci. Nous passons au 185, mesures concernant l'occupation du domaine public. Cette fois-ci, c'est Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. À l'instar de ce que nous avons fait l'année dernière et une exonération totale de la redevance due à l'occupation d'espaces publics communaux, nous essayons cette année, malgré un contexte budgétaire contraint, d'apporter encore notre soutien aux restaurateurs parce que, même si des ouvertures ont eu lieu, à cause des restrictions et des distanciations exigées, ils n'ont pas pu retrouver l'occupation qu'ils ont habituellement.

Il vous est donc proposé de voter cette exonération, qui s'évalue à 85 000 euros, en soutien à nos restaurateurs. En gros.

M. le Maire. Je vous propose de voter cette exonération.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : Mme Boussissi-Poullard

Mme Ali quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à M. Adam.

186. Contrat de délégation du service public relative à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de Nanterre – Demande de remises gracieuses pour une partie des redevances d'exploitation dues par le concessionnaire sur les années 2020 et 2021

M. le Maire. Nous passons au 186, demande de remises gracieuses pour les redevances d'exploitation dues par le concessionnaire du marché. Rachid.

M. Rachid TAYEB. Exactement, Monsieur le Maire. Pour ne pas faire de discrimination entre nos commerçants sédentaires et nos commerçants des marchés forains, nous avons, après un travail des services avec le délégataire – je tiens à remercier les services et le délégataire –, nous avons trouvé une solution, un compromis, pour exonérer le délégataire de cette redevance de la Ville – vous avez les montants des redevances. En fait, nous n'exonérons pas le délégataire. En réalité, nous faisons en sorte qu'il ne paye pas cette redevance due à la Ville, et lui-même ne va pas la répercuter sur les commerçants – parce qu'il fait la collecte de la redevance en réalité.

Il vous est donc demandé de voter cette aide apportée à nos commerçants des marchés forains.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : M. Drouche

187. Exploitation des marchés forains d'approvisionnement – rapport annuel 2020 du délégataire de service public

M. le Maire. Nous passons au 187, exploitation des marchés forains. C'est le compte rendu d'exploitation de la délégation pour 2020. Rachid.

M. Rachid TAYEB. Oui, Monsieur le Maire. Comme chaque année, c'est une obligation légale de présenter ce rapport avant la fin de l'année. Il faut juste avoir en tête que vous allez voir des moins partout : malheureusement,

c'est dû à la crise en grande partie. Le rapport de cette année ne traduit donc pas la dynamique de nos marchés, que nous avons connue les années précédentes ni l'évolution. Toutefois, contrairement à d'autres villes, nous ne sommes pas ni plus ni moins impactés par la crise. Il convient juste de constater notamment une baisse importante des volants (-31 %). Cela est dû à deux choses :

- beaucoup, malheureusement, n'ont pas tenu avec la crise ;
- parfois par un choix délibéré de notre part de challenger le prestataire à trouver des commerçants de qualité au lieu de remplir ces places juste pour percevoir la redevance.

Il faut aussi avoir en tête que l'équilibre, en réalité, se fait sur les cinq ans d'exécution de cette délégation de service public. Nous n'avons pas augmenté la redevance que payent les commerçants. Nous n'avons pas non plus changé, parce que, dans cette nouvelle délégation de service public – nous en avons parlé quand elle est passée, le 1^{er} avril voilà deux ans, je crois –, nous avons mis une taxe déchets incitative pour que les commerçants fassent attention. Du fait du contexte, nous n'avons pas souhaité la revoir parce que le mécanisme que nous avons mis dans cette taxe déchets est que les commerçants paient 58 centimes par mètre linéaire. Nous avons dit aux commerçants que nous chiffrions au réel parce que nous pouvions le quantifier – c'est le tonnage de déchets. Nous leur avons dit que s'ils produisaient plus, nous allions revoir cette taxe à la hausse, et s'ils produisaient moins, nous allions la revoir à la baisse. La Ville facture cette taxe au nombre de tonnes de déchets produites au réel. Ce n'est pas pour que la Ville en tire un bénéfice quelconque. Cela a plutôt une vertu pédagogique et incitative à faire attention à la production des déchets.

Je tiens à rappeler que nous avons fait l'exonération du fait de la participation supplémentaire du délégataire lui-même, contrairement aux années normales, hors crise sanitaire. En effet, nous avons maintenant dix sessions par semaine de marchés, sur quatre marchés différents : Pablo-Picasso, Nanterre-Préfecture, la gare de Nanterre et le marché du Centre. Comme vous l'avez constaté, à chaque occasion, quand cela a été nécessaire ou exigé par les directives que nous recevions du gouvernement par le biais du Préfet, le délégataire a mis du personnel pour proposer du gel, vérifier à un moment les masques sur les marchés, la barrière, et essayer de gérer les flux, notamment dans les halles. Tout cela a généré un surcoût important qui n'est pas imputé à la Ville ni aux commerçants, et que le délégataire a pris à sa charge lui-même.

Espérons que les années à venir seront meilleures que les deux dernières années que nous avons connues. Comme cela, nous reviendrons peut-être à l'équilibre à la fin de l'exercice de cette délégation du service public.

Par contre, vous constaterez aussi un élément important, auquel nous tenons : les heures d'insertion. Dans le cadre de l'achat responsable, nous imposons à tous nos prestataires de faire des heures d'insertion. Vous constaterez que le nombre d'heures d'insertion n'a pas baissé par rapport à l'année précédente. Au contraire, cela a augmenté, parce que le nombre de salariés et le volume horaire travaillé ont augmenté aussi en conséquence. Malheureusement, c'est à cause de la crise. Voilà ce qu'il y a à dire.

M. le Maire. Merci.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire, EGS

188. Projet de la « Percée Gallieni » : création d'une voie et classement dans le domaine public communal ; ouverture d'une enquête publique ; signature des conventions avec les organismes financeurs

M. le Maire. Je vous propose de passer au 188, projet de « percée Gallieni ». Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci. Un projet de longue date. Il s'agit de la création d'une voie et le classement dans le domaine public communal, l'ouverture d'une enquête publique et la signature des conventions avec les organismes financeurs. Comme vous le savez – ou comme vous avez peut-être déjà pu le voir sur la rue Pascal, puisque finalement, ce sont des projets qui vont ensemble –, dans le cadre du projet global d'aménagement autour de la gare de Nanterre-Ville, dont l'objectif est d'apaiser les circulations, de favoriser les usages mixtes et de végétaliser le secteur, la Ville de Nanterre porte donc de longue date un projet de création d'une nouvelle voie qui permettra à terme de limiter la circulation automobile aux abords de l'espace nord de la gare du RER. Cette voie longue de plus de 100 mètres reliera la rue du Président Paul Doumer à l'avenue de la commune de Paris, en interceptant l'avenue du Général Gallieni et l'avenue de la République. La place du marché du Chemin de l'Île et la

couverture de l'A86 seront rénovées et en partie végétalisées en fonction des contraintes, comme vous le savez, qu'imposent ces dalles. Enfin, cette nouvelle voie sera dotée d'une piste cyclable bidirectionnelle, de trottoirs d'environ deux mètres de large, de noues d'infiltration des eaux pluviales et d'alignement d'arbres, ce qui améliorera la sécurité et le cadre de vie.

La Ville de Nanterre a acquis l'assiette foncière nécessaire à la future voie, nommée provisoirement « Percée Gallieni », destinée à être classée dans le domaine public de la Ville et ouverte à la circulation publique après réalisation d'une enquête publique de 15 jours. Ce projet demande également un important investissement, tant en étude qu'en travaux, mais il apportera en contrepartie des améliorations sur différents aspects, notamment les circulations douces, la végétalisation, la simplification du circuit de bus RATP et gestion de l'eau pluviale.

À ce titre, le financement du projet peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de différents organismes financeurs. Ainsi, conformément à l'article L.2122-22, M. le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 10 millions d'euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal de lancer une procédure de création d'une nouvelle voie, de décider du classement de cette nouvelle voie dans le domaine public communal, d'autoriser le Maire à lancer l'enquête publique de rigueur, à désigner le commissaire enquêteur et à réaliser les formalités de publication et de notification nécessaire, et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement correspondantes ainsi que tout document y afférent. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je vous propose donc de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : Mme Decis et M. Boughezala

189. Contrat entre la ville et l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des mégots de cigarettes sur l'espace public

M. le Maire. Nous passons au contrat entre la Ville et l'éco-organisme ALCOME, pour la réduction des mégots de cigarettes sur l'espace public. Gilles Gauché-Cazalis

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. 189, tout à fait. Merci. Chaque année, en France, 64 milliards de cigarettes sont consommées et 12 % sont mal jetées, ce qui représente au total 7,7 milliards de mégots qui finissent au sol dans l'espace public. Face à ce constat, l'éco-organisme ALCOME a été agréé par les pouvoirs publics le 28 juillet 2021 pour mettre en œuvre la filière « Responsabilité élargie des producteurs (REP) des produits du tabac ». Il s'agit d'une structure créée par les principaux fabricants de produits du tabac et de filtres, dans un objectif de réduction des mégots sur la voie publique.

L'éco-organisme ALCOME compte notamment déployer ses actions par :

- des opérations de sensibilisation nationale et locale, en partenariat avec les communes et en s'appuyant sur le maillage territorial des buralistes, dont la relation avec les fumeurs est propice à toute communication de changement de pratique ;
- la mise à disposition de dispositifs de collecte adaptés (distribution de cendriers de poche et mise à disposition de cendriers de rue), afin de sensibiliser les fumeurs et accompagner le changement de pratiques ;
- un soutien financier au nettoyage et à la collecte des mégots, selon un barème défini par les pouvoirs publics. Ce soutien vise les collectivités territoriales chargées d'assurer la salubrité publique dès lors qu'elles ont signé le contrat proposé par ALCOME.

L'éco-organisme ALCOME s'engage à rémunérer la commune par le versement des soutiens financiers résultant de l'application du barème national pour les communes dont la population est supérieure ou égale à

50 000 habitants. Le montant par habitant et par an s'élève à 2,08 euros, ce qui représente un montant estimatif d'environ 352 380 euros pour la Ville de Nanterre pour l'année 2022.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer un contrat avec l'éco-organisme ALCOME afin de réduire les mégots de cigarettes sur l'espace public à Nanterre.

M. le Maire. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Merci Monsieur le Maire. Chaque année, en septembre se tient le World Clean Up Day, la journée citoyenne de ramassage des déchets. S'il existe bien une chose qui surprend tous les participants et les participantes, c'est la quantité de mégots de cigarettes qui jonchent les moindres interstices de l'espace public. Des kilos sont ramassés à chaque édition sur le territoire de Nanterre. C'est donc une très bonne chose de lutter enfin contre cette pollution. Les services de nettoyage de la Ville de Paris en ramassent par exemple 350 tonnes par an. Or chaque mégot qui atterrit dans un caniveau pollue à lui seul 500 litres d'eau.

Le tabac est une industrie particulière. Ce sont des vendeurs de morts. Chaque année, 80 000 Français et Françaises décèdent à cause du tabac. Ils se sont souvent illustrés par l'utilisation de moyens immoraux pour vendre toujours plus de cigarettes, allant même jusqu'à manipuler la science pendant des dizaines d'années pour laisser planer le doute sur la réelle dangerosité du tabac. Il faut donc avoir une attention et une méfiance particulières pour éviter qu'ALCOME utilise la lutte contre la pollution pour défendre d'autres objectifs beaucoup moins avouables.

Dans la délibération, ALCOME est présentée comme une structure créée par les fabricants du tabac dans un objectif de réduction des mégots sur la voie publique. Nous pouvons comprendre, à la lecture de cette phrase, que les fabricants de tabac ont créé cette structure de leur propre initiative, après une prise de conscience écologique. Or nous oublions de préciser que c'est suite à une obligation sur le principe du pollueur-payeur, qui a été votée à l'Assemblée nationale le mercredi 18 décembre 2019 dans le cadre de la loi pour une économie circulaire et contre le gaspillage, que cet organisme a été créé. Si l'intention est donc bonne, le diable risque de se cacher dans les détails.

L'allocation d'un budget de 352 380 euros pour la réduction des mégots de cigarettes constitue le volet le plus pertinent de ce dispositif. Nous pouvons simplement nous interroger sur la légitimité d'un organisme constitué de fabricants de tabac de s'arroger un droit de contrôle sur la bonne exécution pour la collectivité de ces obligations en contrepartie du financement.

Le texte évoque par ailleurs des appels à projets visant à soutenir financièrement les communes dans leur action de communication, mais aucune précision n'est apportée sur le type d'actions susceptibles de bénéficier de ces dispositifs ni sur le niveau de financement potentiel. Concernant la gestion des mégots, les conditions posées par ALCOME pour une prise en charge nous semblent draconiennes : taux maximum de 5 % d'impureté ou de contaminant, taux d'humidité maximale de 5 %, absence de pluie. Il existe donc de forts risques que les mégots ne soient jamais assez purs pour être pris en charge par ALCOME.

Je vous appellerai enfin, chers collègues, à faire preuve de vigilance sur tous les supports et accessoires distribués par ALCOME. British American Tobacco a déjà été épinglé par le passé pour avoir imprimé de la publicité détournée sur des cendriers jetables qui étaient distribués gratuitement. L'association DNF alertait d'ailleurs, suite au vote de la loi : la publicité sur les cendriers serait interdite par les marques de tabac, mais tolérée par les distributeurs de tabac, en complète contradiction avec les objectifs de santé publique, notamment le plan cancer 2.

Ramasser et éliminer les mégots est donc une noble et nécessaire cause et cette participation est la bienvenue, mais soyons vigilants sur de potentiels objectifs officieux d'ALCOME. Merci.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : Mme Boussissi-Poullard

190. Dénomination de voies sur le territoire de Nanterre dans le secteur des Papeteries

M. le Maire. Nous passons au 190, dénomination de voies sur le territoire de Nanterre dans le secteur des Papeteries. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Oui. Le secteur des Papeteries, vous le savez, est actuellement en forte mutation du fait du projet d'aménagement en cours. Ces opérations entraînent la suppression de certaines voies existantes et la création de nouvelles. Par conséquent, il s'agit aujourd'hui de proposer de nouvelles dénominations des voies concernées, tout en veillant bien à la cohérence du schéma d'ensemble pour qu'il soit clair et compréhensible.

Le secteur des Papeteries est marqué par plusieurs faits historiques :

- l'histoire ouvrière et syndicale des anciennes usines ;
- l'aspect mémoriel lié à la Résistance, qui se concrétise aussi bien dans la dénomination de la rue Jean Baillet que dans celle du stade Vincent Pascucci ;
- l'aspect historique lié à la Commune de Paris, la voie longeant l'opération étant un site dénommé.

Dans cet esprit, il est proposé de renommer une voie « rue Jean Baillet », attendu que la rue qui portait ce nom a disparu dans le cadre de l'opération des Papeteries et que la Ville souhaite continuer d'honorer la mémoire de ce résistant, qui fut jardinier pour la Ville de Nanterre et fusillé par l'armée allemande au Mont-Valérien le 27 août 1941. Cette rue correspond à celle qui figure sur le plan intégré à la délibération sous la mention A.

Concernant les autres voies dénommées, en lien avec les éléments du préambule, il est proposé :

- 1) de retenir le nom de « place des Papeteries » pour la voie mentionnée sous la mention n° 1 sur le plan. Il s'agit là de faire référence à l'histoire ouvrière du lieu.
- 2) de retenir le nom « rue Eugène Veillon » pour la voie mentionnée sous la mention 2 sur le plan. Il s'agit ici de faire référence à l'histoire sociale du lieu, Eugène Veillon ayant été ouvrier syndicaliste aux Papeteries, bien connu des Nanterriens. Il fut également conseiller municipal de la Ville de Nanterre de 1983 à 1989.
- 3) de dénommer la voie n° 3, dans le même esprit et afin de faire référence à l'histoire syndicale du lieu, « rue Martha Desrumaux ». Figure emblématique du mouvement ouvrier et de la Résistance, elle est également connue pour son engagement dans la défense des droits des femmes, leur connaissance et leur émancipation dans la société. Ouvrière, résistante, déportée, féministe, elle est la seule femme membre de la délégation ouvrière aux accords de Matignon en 1936. Elle fut aussi l'une des premières femmes parlementaires et joua un rôle décisif pour l'obtention du droit de vote pour les femmes.
- 4) de dénommer la voie n° 4 « rue Elisabeth Dmitrieff » afin de faire référence à la période de la Commune de Paris. Elisabeth Dmitrieff est l'une des fondatrices les plus actives de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, aux côtés de Nathalie Le Mel, Elisabeth Dmitrieff prit part à la révolte de la Commune de Paris et participa aux derniers combats de rue. À ce titre, le sixième Conseil de guerre la condamna par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Enfin, concernant la numérotation de l'ensemble de ces voies, il est proposé d'appliquer un système métrique qui permettra de ne pas bouleverser la numérotation des voies en question à la faveur d'opérations à venir susceptibles d'être réalisées à terme.

M. le Maire. Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : Mme Decis

191. Mise à niveau et exploitation de six parcs de stationnement – rapport annuel 2020 du délégataire de service public

M. le Maire. Nous passons au 191, mise à niveau et exploitation de six parcs de stationnement. C'est le rapport annuel de la délégation. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Je ne vais pas vous lire toute la note. C'est donc un rapport annuel. Les éléments qu'il faut retenir sur la fréquentation de nos parkings, tant sur la fréquentation des abonnés que sur les pendulaires, c'est une baisse de fréquentation : près de 10 % pour la fréquentation des abonnés, près de 20 % pour les pendulaires. C'est assez historique. C'est la première fois que nous atteignons des taux aussi faibles. L'essentiel de l'explication de ce résultat est lié aux confinements et aux diverses mesures liées à la pandémie.

Qu'est-ce que je pourrais vous dire d'autre ? Que malgré tout, le résultat net de l'exploitation présente un excédent de 23 104 euros pour l'ensemble des parkings de 2020, contre évidemment à peu près 64 000 euros en 2019.

Pour votre parfaite information, le nombre de réclamations est comme en 2019. Au 21, nous en avons enregistré 21. Et puis, en fin de note, comme vous avez sans doute pu le voir, le délégataire nous fait part de quelques préconisations dans les fonctionnements de nos parkings. Voilà, je crois, les éléments les plus saillants de cette note.

M. le Maire. Merci.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel de la SEMNA.

192. Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) – rapport d'activité 2020

M. le Maire. Nous passons à un nouveau un compte rendu de délégation, celui du SIPPEREC. Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. De la même manière, je ne vais pas vous faire la lecture exhaustive du rapport. Je pointerai peut-être un point important : la création, en 2019, de la plateforme commerciale Sipp'n'co, proposée par le SIPPEREC, qui propose un bouquet de services assez innovants pour les collectivités.

Je vais plus m'arrêter sur les chiffres clés de la Ville de Nanterre. Je rappelle que la Ville de Nanterre suit l'électricité, le développement des énergies renouvelables et les infrastructures de charge – en référence aux IRVE dont nous parlions tout à l'heure : les bornes de recharge.

Sur les données électriques, dans le cadre de la convention avec Enedis, 18 dossiers sont en cours d'instruction au titre de la transition énergétique. La Ville de Nanterre a bénéficié de 3 794 euros de subventions l'année dernière, en forte baisse par rapport à l'année précédente, puisque nous en avons sollicité quasiment 268 000 euros.

Je pourrais parler de la maîtrise des énergies renouvelables. À Nanterre, neuf centrales photovoltaïques sont exploitées par le SIPPEREC, pour une puissance totale de 459,83 kilowatts. C'est un chiffre très important et nous sommes une des villes du département les mieux équipées en panneaux photovoltaïques. Je pensais que c'était intéressant de le pointer.

Pour le reste, je propose aux passionnés de se rendre sur le site du SIPPEREC et de trouver ce rapport, ou moi-même je me tiens, si vous le souhaitez, à votre disposition.

M. le Maire. Merci.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel.

193. Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) – rapport d'activité 2020

M. le Maire. Nous passons au rapport suivant, le n° 193, qui concerne le SIGEIF. Cette fois-ci, c'est Clémence Lacot.

Mme Clémence LACOT. Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, il me revient ce soir, en tant que Déléguée titulaire représentant la Ville de Nanterre au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, de vous livrer les principaux enseignements de son bilan d'activité pour l'année 2020.

Le SIGEIF assure, pour le compte de ses communes adhérentes, l'organisation de la distribution publique de gaz et d'électricité. Fin 2020, son périmètre recouvrait 185 communes pour la distribution publique du gaz, parmi lesquelles la Ville de Nanterre, qui adhère au SIGEIF pour la seule compétence gaz depuis le 26 novembre 1987. Dans ce cadre, le SIGEIF a notamment mis sur pied un groupement de commandes dont il est le coordonnateur et qui offre à ses adhérents la possibilité de bénéficier de prix plus avantageux grâce à l'achat mutualisé de gaz.

Pour la ville de Nanterre, en 2020, la consommation totale de gaz naturel s'est portée à 558 519 MWh, contre 607 265 MWh en 2019. Nous enregistrons ainsi une baisse de consommation de près de 9 % par rapport à l'année précédente. Sur les 127 198 mètres de canalisation de gaz naturel à Nanterre, plus aucune n'est en fonte grise, matériau susceptible de présenter des amorces de fissure à l'usage. Elle a ainsi été remplacée par du polyéthylène, de l'acier ou encore de la fonte ductile, qui présente davantage de garanties en matière de sécurité. À ce titre d'ailleurs, il arrive que des dommages soient causés sur le réseau à l'occasion de travaux. À Nanterre, ils représentaient un peu moins de 0,3 % en 2020, alors que la moyenne observée dans le reste du territoire du SIGEIF représentait 0,5 %. Dans ces conditions, le dispositif déployé à Nanterre est jugé bien adapté.

Enfin, du point de vue environnemental, la Ville de Nanterre participe, dans le cadre du SIGEIF, à un dispositif de valorisation « certificat d'économie d'énergie » qui permet d'être éligible à des financements d'investissements en matière d'amélioration des performances énergétiques des équipements.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre acte du rapport d'activité du Syndicat pour le gaz et l'électricité en Île-de-France pour l'année 2020. Si vous souhaitez plus d'informations, vous avez le rapport d'activité du SIGEIF sur le site à la rubrique « Publication ». Je vous remercie.

M. le Maire. Merci.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel.

194. Contrat de concession du service d'exploitation du mobilier urbain – rapport annuel 2020 du délégataire

M. le Maire. Nous passons au rapport suivant, le 194. Cette fois-ci, c'est le contrat de concession du service d'exploitation du mobilier urbain, et c'est Gilles Gauché-Cazalis qui rapporte.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Oui. La Ville de Nanterre a notifié, le 26 novembre 2019, pour une durée de 15 ans, un contrat de concession d'exploitation du mobilier urbain avec la société JC Decaux – je m'en souviens très bien. Conformément aux articles L.1411-3 et L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre des contrats de concession et de délégation de service public, l'exploitant doit remettre un rapport annuel relatif à l'exécution de ce service.

Le contrat porte sur les mobiliers suivants :

- abris voyageurs publicitaires ;
- abris voyageurs non publicitaires ;
- panneaux d'affichage informatique ;
- panneaux d'affichage informatique numérique ;

- mobiliers d’affichage municipal sur mât ;
- colonnes d’informations culturelles.

Un point très rapide sur l’état du parc. Les mobiliers suivants étaient recensés :

- 184 abris voyageurs ;
- 1 colonne d’informations culturelles ;
- 22 mobiliers d’affichage municipal sur mât ;
- 158 panneaux d’affichage informatique.

Soit un total de 365 mobiliers.

Sur la synthèse de l’exploitation, deux agents de l’entreprise sont affectés à l’entretien des mobiliers ; 33 actes de vandalisme ont été recensés sur les abris voyageurs ; le banc d’un abri voyageur a été scellé.

Quelques données financières : les 377 phases publicitaires exploitées ont généré, sur la période 2020, un chiffre d’affaires de 700 325 euros. Ce chiffre d’affaires est inférieur à celui mentionné dans les comptes prévisionnels. L’entreprise a connu une baisse importante de son activité, liée à la crise sanitaire et aux confinements sur l’année 2020. Conformément à ce que nous avons négocié avec eux en 2019, le concessionnaire versera à la Ville une redevance de 240 000 euros.

Je précise que nous sommes toujours évidemment en lien avec eux, parce qu’il y avait quelques propositions innovantes, notamment l’équipement des abribus par des ports USB, que nous trouvions plutôt pertinents dans les échanges que nous avons eus, qui ne sont toujours pas mis en place et que nous continuons à suivre.

M. le Maire. Merci.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel du délégataire, JC DECAUX.

195. État des travaux réalisés en 2020 par la Commission consultative des services publics locaux – Information au Conseil municipal

M. le Maire. Nous passons au suivant, le 195, état des travaux réalisés en 2020 par la commission consultative des services publics locaux. C’est Zahra Boudjemaï qui rapporte.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Cela ne m’étonne pas que nous allions très vite, parce qu’en fait, le 195 est la conclusion de l’ensemble des rapports qui ont été, du coup, rapportés, de Nesrine Rezzag Bara tout à l’heure, sur les questions de fourrière, à ce que nous venons d’entendre de la part de Gilles Gauché-Cazalis sur les panneaux de publicité Decaux.

Je peux juste dire que les rapports d’activité présentés n’ont pas appelé d’observation particulière et que toutes ces délégations de service public sont reconduites. Juste un petit mot pour tous ceux qui sont passionnés de tous ces chiffres, de tous ces tableaux : si vous pouviez éviter de les demander quand nous sommes en commission de préparation du Conseil municipal, cela m’arrangerait, parce que tout cela existe déjà. Et vlan !

M. le Maire. Merci.

Le Conseil municipal prend acte des travaux réalisés.

196. Réalisation de travaux d’étanchéité sur les équipements et dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre – Autorisation à signer le marché

M. le Maire. Nous passons au 196, réalisation de travaux d’étanchéité sur les équipements. C’est la signature d’un marché. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Je fais rapide. Il suffit d'autoriser à signer un marché concernant la réalisation de travaux d'étanchéité sur les équipements dans les bâtiments communaux de la Ville de Nanterre.

M. le Maire. Je vais le signer si vous m'autorisez. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

197. Travaux de revêtements de sols dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre – Autorisation à signer le marché

M. le Maire. Nous passons au 197, travaux de revêtement de sol dans les bâtiments communaux. Pareil, un marché à signer. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Une autorisation à signer le marché concernant les travaux de revêtement de sol dans les bâtiments communaux de la Ville de Nanterre.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

198. Travaux de faux plafonds et cloisons sèches dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre – Autorisation à signer le marché

M. le Maire. Nous passons au 198, travaux de faux plafonds. Alexis Martin.

M. Alexis MARTIN. Encore la même chose pour les faux plafonds et les cloisons sèches dans les bâtiments communaux de la Ville de Nanterre.

M. le Maire. Nous sommes pour. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin (pouvoir à M. Ribault), M. Ribault, M. Boughezala et Mme Boussissi-Poullard

199. Travaux de réhabilitation et de rénovation du centre dramatique national Nanterre Amandiers – Autorisation à signer les marchés de travaux

M. le Maire. Après, nous passons au 199, gros travaux de réhabilitation et de rénovation du centre dramatique national Nanterre Amandiers.

M. Alexis MARTIN. C'est un peu plus technique comme délibération. Les travaux de rénovation du centre dramatique national de Nanterre Amandiers avaient été divisés en onze lots. Sur ces onze lots, dix lots ont trouvé preneurs, mais le lot 3 a été infructueux. Il a donc été redécoupé en sept lots. Sur ces sept lots, trois ont encore été infructueux, les lots 3A 3B et 3 G. Suivant la réglementation en vigueur, il est possible pour ces lots de conclure des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence. Il a été tout de même décidé de les mettre en concurrence, mais dans le cadre de discussions et avec les différentes sociétés que nous connaissons. Il reste donc ces trois lots à attribuer.

M. le Maire. Merci. Il faut voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

200. Service d'insertion et de qualification professionnelle réalisé sous forme de prestations de nettoyage des locaux et de restauration – Autorisation de signer le marché

M. le Maire. Nous passons au 200, service d'insertion et de qualification professionnelle. La Ville souhaite conclure un marché de service social ayant pour objet l'insertion et la qualification professionnelle réalisée sous forme de prestations de nettoyage des locaux de restauration. Un marché conclu à prix unitaire sous la forme d'un bon de commande à lot unique pour un montant de 1 110 000 euros.

Je vous propose de le voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prend pas part au vote : M. Martin

201. Fourniture de vêtements de travail, de chaussures, d'équipements de protection individuelle et de vêtements de ville – période 2022-2026 – Autorisation donnée au Maire de signer les marchés

M. le Maire. Nous passons au 201, fourniture de vêtements de travail. C'est Rachel Kashema, pour le personnel.

Rachel KASHEMA. Merci Monsieur le Maire. Comme tout employeur, la Ville fournit aux agents de la municipalité dont l'exercice des missions l'exige ou le recommande des vêtements ainsi que des équipements de travail et de protection individuelle. Pour assurer cette mise à disposition d'équipements, la Ville passe par un marché public pluriannuel sous forme d'accords-cadres mono-attributaires à bon de commande.

La durée d'exécution du précédent marché étant arrivée à terme, il doit donc être renouvelé. Dans la délibération, vous avez tous les éléments, notamment les informations, qui vous sont détaillées, concernant l'identification des prestations ou encore les plafonds des montants annuels alloués à ces prestations. Une petite précision importante : le périmètre contractuel de chacun des lots mentionnés reste inchangé.

Nous demandons donc au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à venir avec les cocontractants qui seront désignés par la Commission d'appel d'offres au terme de la procédure de passation, et ce pour la période 2022-2026. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité
- Contre : 0
- Abstentions : 0

202. Location d'autocars avec chauffeurs – Période 2022-2026 – Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS (lot 3) – Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire de la signer – Autorisation donnée au Maire de signer les marchés

M. le Maire. Nous passons au dernier, le 202, qui est la location d'autocars avec chauffeurs pour la période 2022-2026, la constitution d'un groupement de commandes, l'approbation de la convention constitutive et l'autorisation donnée au Maire de la signer. Je vous propose donc de le voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin (pouvoir à M. Ribault), M. Ribault, Mme Maufrais et Mme Feugas

M. le Maire. Nous passons aux questions orales, Mme Bedin n'étant pas là, pas de question. Je suis désolé pour Nils, qui s'était préparé.

Question orale de Mme Madeleine MAUFRAIS

M. le Maire. Mme Maufrais a une question et c'est Alexis Martin qui répondra. Allez-y, Madame Maufrais.

Mme Madeleine MAUFRAIS. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous aimerions savoir si un état des lieux des biens appartenant à la mairie a été réalisé au cours de cette année. Nous vous rappelons que vous deviez mettre à disposition des élus un compte rendu à ce sujet. Si ce dernier a été concrétisé, pouvez-vous nous préciser le site Internet sur lequel nous pouvons trouver ce document ? Dans le cas où cette étude ne serait pas encore établie, pouvez-vous nous indiquer la date précise à laquelle est prévue la réalisation de cet état des lieux ?

M. le Maire. Alexis.

M. Alexis MARTIN. Madame Maufrais, chers collègues, nous disposons bel et bien d'un état des lieux du patrimoine communal, qui représente par ailleurs une surface de 442 134 mètres carrés. Nous le mettrons bien évidemment à votre disposition et je m'engage à ce que ce document actualisé vous soit transmis très rapidement. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci.

Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD

M. le Maire. Question de Mme Boussissi-Poullard et c'est Zahra Boudjemaï qui répondra.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Monsieur le Maire, les élus, être élu municipal, c'est avant toute chose accepter d'être sollicité 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Les élus de la majorité et les agents communaux ont la possibilité de faire leurs déplacements à l'aide de véhicule de service. Ils ne payent ni le stationnement ni le carburant. À Nanterre, les élus de l'opposition n'ont pas d'autre choix que de prendre leur véhicule personnel, assorti de frais de stationnement et de carburant dans toute la ville même quand nous nous rendons à la mairie. Il existe une rupture d'égalité entre les membres du Conseil municipal. Je vous rappelle que votre majorité a fait le choix de diviser par deux nos indemnités pour cette nouvelle mandature. Nous souhaitons pouvoir bénéficier au plus vite de mesures compensatoires (exonération de stationnement) et un alignement équitable (participation aux frais de transport). Pouvez-vous nous livrer votre analyse sur ce sujet ? Je vous remercie.

J'aimerais juste rajouter que, pour une fois, dans tous les conseils municipaux, j'espère aujourd'hui avoir une réponse respectueuse et une réponse à ma question, même si cela fait rire certains élus – eux, je dis bien –, parce que depuis le début de notre mandat, nous n'avons eu que de l'agressivité et de l'irrespect envers nos discours.

Mme Zahra BOUDJEMAI. Madame Boussissi-Poullard et chers collègues, je veux d'abord corriger un certain nombre d'erreurs dans ce que vous venez de dire et d'apporter plusieurs précisions.

Tout d'abord, pour les 20 adjoints au maire et les 22 conseillers délégués de la majorité, il existe un *pool*, effectivement, de quatre véhicules de la Ville, dont l'un est automatiquement affecté à l'adjoint d'astreinte. Les trois autres véhicules sont mis à disposition des 42 élus uniquement pour des déplacements liés à l'exercice de leur délégation. Cela signifie très concrètement que la très grande majorité d'entre nous – donc des élus de la majorité – utilisent leur véhicule personnel pour les besoins de leurs activités municipales et ils ne bénéficient ni de la gratuité du stationnement ni de la gratuité du carburant.

J'ajoute que lorsqu'un élu de la majorité reçoit une amende – ce qui peut évidemment arriver –, que ce soit pour une infraction commise avec un véhicule du stationnement de la Ville ou avec son véhicule personnel, il paie cette amende sans être remboursé par la Ville.

La demande, que vous formulez, d'une gratuité du stationnement pour les élus n'est donc évidemment pas acceptable. Elle ne l'est ni sur le plan moral, car cela serait considéré à juste titre par nos concitoyens comme un passe-droit, ni sur le plan juridique, car aucune disposition réglementaire ne permet de prendre une telle mesure. J'espère avoir été respectueuse et je vous remercie.

Question orale de M. Éric DROUCHE

M. le Maire. La question suivante est posée par Monsieur Éric Drouche et c'est moi-même qui répondrai. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, depuis un an et demi, j'ai plusieurs fois essayé de vous joindre, soit par message, soit par mail. Nous n'avons malheureusement pas votre numéro de téléphone alors que vous, vous avez le nôtre.

Brouhaha. Rires.

M. Éric DROUCHE. J'arrête ma question. Depuis que je suis élu, je ne me suis moqué de personne.

Intervention hors micro.

M. Éric DROUCHE. Non, je veux m'exprimer. La maternelle, c'est vraiment insupportable. On a autre chose à faire. L'humain est la priorité de Nanterre. Et là, vraiment, des comportements comme ceux-là, puérils, c'est vraiment honteux. Et je me demande ce que je fais ici, parce que, vraiment, il y en a qui ne font rien avancer du tout.

Des personnes souffrent, des personnes n'ont pas à manger et vous rigolez, alors que vous ne respectez pas ma question. J'ai toujours respecté les questions des autres et je continue à les respecter. Maintenant, j'aimerais que l'on me respecte. Je vais continuer ma question.

Donc, effectivement, je n'ai pas votre numéro de téléphone, Monsieur le Maire. Je me dois d'appeler le Maire et pas son chef de cabinet. Je suis élu par les habitants de Nanterre, pas recruté comme agent de la Ville. Vous êtes le seul responsable et interlocuteur des élus municipaux. Le système actuel à la mairie de Nanterre oblige les élus à passer par un autre interlocuteur que le Maire. Si certains collègues acceptent ce mode de communication, je ne

crois pas qu'il soit fidèle au principe d'égalité des membres d'un même corps ou, en l'espèce, d'une même corporation.

Monsieur le Maire, comptez-vous respecter et garantir au sein du Conseil municipal le parallélisme des formes et le respect entre les membres d'un même corps ? Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. le Maire. Merci, Monsieur Drouche. Je ne suis pas certain que votre question mérite d'être posée dans une séance du Conseil municipal, mais puisque vous l'avez posée, j'y réponds. Rien n'est plus facile que de joindre le Maire de Nanterre. Vous avez mon adresse électronique, vous savez comment joindre mon assistante ou mon cabinet. De plus, vous disposez d'un droit d'interpellation dans cette assemblée et vous avez maintes fois l'occasion de me rencontrer dans les manifestations municipales.

Maintenant, si la question est de savoir si je suis d'accord pour vous communiquer mon numéro personnel de téléphone mobile, la réponse est non. Merci.

M. le Maire. Le prochain Conseil municipal aura lieu – Madame la Directrice générale, j'avais oublié – le 14 février.

Exclamations.

Un élu. Pas la Saint-Valentin, non !

M. le Maire. J'aurais mieux fait de ne pas vous le dire !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.